

DÉLIBÉRATION N°2023-24_132
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 09 juillet 2024

7 – Validation des points de la CFVU du 27 juin 2024

Point n° 7.2 « Demande d'accréditation orthoptie pour la rentrée universitaire 2025-2026 »

La délibération étant présentée pour décision

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24 | Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération CFVU_2023-2024_097 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'accréditation orthoptie pour la rentrée universitaire 2025-2026.

Besançon, le 09 juillet 2024



La présidente de l'université


Marie-Christine WORONOFF

Annexe :

Délibération CFVU_2023-2024_097 Demande accréditation orthoptie rentrée 2025-26

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

DELIBERATION N°2023-24_097
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 27 juin 2024

10. Demande d'accréditation orthoptie pour la rentrée universitaire 2025-2026

La délibération étant présentée pour AVIS.

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Effectif statutaire : 40 | Refus de vote : 0 |
| Membres en exercice : 39 | Abstention(s) : 0 |
| Quorum : 20 | Suffrages exprimés : 23 |
| Membres présents : 14 | Pour : 23 |
| Membres représentés : 9 | Contre : 0 |
| Total : 23 | |

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur la demande d'accréditation orthoptie pour la rentrée universitaire 2025-2026.

Besançon, le 3 juillet 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services



Thierry Camus

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Dossier co-accréditation orthoptie Besançon-Dijon

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*



DOSSIER DE DEMANDE DE CO- ACCREDITATION A DELIVRER LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTISTE

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE

SOMMAIRE

| | | |
|--------|---|----|
| 1. | STATUTS DES STRUCTURES ASSURANT LA FORMATION | 4 |
| 1.1. | L'Université de Bourgogne et l'UFR des sciences de la santé de l'uB | 4 |
| 1.2. | Statut de l'UFR des Sciences de Santé de l'uB (annexe 1) | 4 |
| 1.2.1. | Structuration | 4 |
| 1.2.2. | Département des métiers de la rééducation | 5 |
| 1.3. | Université de Franche Comté et UFR Santé de l'UFC | 5 |
| 1.3.1. | Structuration | 5 |
| 1.3.2. | Département des sciences de la rééducation | 6 |
| 2. | JUSTIFICATION DE LA DEMANDE | 6 |
| 3. | PROJET PEDAGOGIQUE | 8 |
| 3.1. | Les collaborations : | 8 |
| 3.1.1. | Avec le Service d'Ophtalmologie du CHU de Dijon | 8 |
| 3.1.2. | Avec le Service d'Ophtalmologie du CHU de Besançon | 8 |
| 3.1.3. | Avec l'UFR support : Strasbourg | 8 |
| 3.1.4. | Collaborations envisagées | 9 |
| 3.2. | Organisation des enseignements | 9 |
| 3.2.1. | La formation a pour objectif : | 9 |
| 3.2.2. | L'enseignement comprend : | 10 |
| 3.3. | Organisation pédagogique | 10 |
| 3.3.1. | La formation théorique | 11 |
| 3.3.2. | La formation clinique | 11 |
| 3.4. | Nombre de candidats susceptibles d'être accueillis chaque année | 12 |
| 3.4.1. | Modalités de sélection des candidats sur Parcoursup | 13 |
| 3.4.2. | Modalités dérogatoires d'accès à la formation | 14 |
| 4. | MOYENS AFFECTES A LA FORMATION | 14 |
| 4.1. | Financements | 14 |
| 4.1.1. | Moyens financiers | 14 |
| 4.1.2. | Humains | 14 |
| 4.1.3. | Enseignants | 15 |
| 5. | NOM ET QUALITE DES RESPONSABLES DE LA FORMATION | 17 |
| 5.1. | Sur le site de l'uFC | 17 |
| 5.2. | Sur le Site de l'uB | 18 |

| | |
|---|----|
| 6. PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE | 18 |
| 6.1. Comité de pilotage | 18 |
| 6.2. Le conseil de perfectionnement | 18 |
| 6.4. Dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements : | 19 |
| 6.4.1. Département CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation) | 19 |
| 6.4.2. Dispositif obligatoire | 20 |
| 6.4.3. Dispositif non obligatoire | 20 |
| 7. DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT | 20 |
| 7.1. Dispositifs au sein de l'uB et de l'uFC | 20 |
| 7.2. Dispositifs au sein de l'uB | 20 |
| 7.2.1. Dispositifs | 20 |
| 7.2.2. Règles de progression | 21 |
| 7.3. Dispositifs au sein de l'uFC | 21 |
| 8. ORGANISATION DES EXAMENS | 22 |
| 8.1. Types d'épreuves | 22 |
| 8.2. Calendrier des examens | 22 |
| 8.3. Convocations aux examens | 22 |
| 8.4. Déroulement des épreuves | 22 |
| 8.5. Absence aux examens | 22 |
| 8.6. Notation | 22 |
| 8.7. Consultation des copies | 22 |
| 8.8. Validation des UE | 22 |
| 8.9. Validation des stages de l'année | 23 |
| 8.10. Attribution des crédits ECTS | 23 |
| 9. AVIS DES INSTANCES | 23 |
| 10. ANNEXES | 24 |

1. STATUTS DES STRUCTURES ASSURANT LA FORMATION

1.1. L'Université de Bourgogne et l'UFR des sciences de la santé de l'uB

L'Université de Bourgogne (uB) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche pluridisciplinaire qui permet de préparer différents niveaux de diplômes. L'Université accueille environ 35 000 apprenants répartis sur 6 campus en Bourgogne : Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dijon, Le Creusot, Mâcon et Nevers.

L'UFR des Sciences de Santé a été créée au 1er avril 2014. Elle se situe au sein du campus de l'uB et à proximité du CHU. Elle propose des cursus complets jusqu'au doctorat en médecine, pharmacie et odontologie. Elle forme ou participe à la formation également d'autres professionnels de santé (infirmiers, sage-femmes, préparateur en pharmacie), par le biais de premières années de formation préparatoires aux concours. Elle propose aussi des masters, des licences professionnelles, ainsi que de la formation continue pour les professionnels déjà en exercice. L'UFR des sciences de santé participe également à la formation paramédical de rééducation en partenariat conventionné avec les instituts de Dijon (Institut de formation en masso-kinésithérapie) et de de Nevers (Institut paramédical des métiers de la rééducation) pour les formations de masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, et psychomotricien. **L'UFR des sciences de santé de Dijon porte l'ouverture du certificat de capacité d'orthoptiste.**

1.2. Statut de l'UFR des Sciences de Santé de l'uB (annexe 1)

1.2.1. Structuration

Au sein de l'UFR des Sciences de Santé de l'uB, les formations en Médecine, Pharmacie et Odontologie, sanctionnées par un doctorat, sont appelées « circonscriptions » équivalent des départements dans d'autres UFR (figure 1). Cet UFR possède aussi 3 départements, médecine générale, maïeutique et récemment métiers de la rééducation, créé en janvier 2024. Ce dernier département fait partie de la circonscription médecine au même titre que la maïeutique et dispose de ses propres statuts (annexe 2) et règlement intérieur qui précise notamment un comité pédagogique dévolus par filières (i.e. type de de métiers de réadaptation) dont les décisions sont validées par le conseil d'UFR. Le directeur du département participe aux différents comités de l'UFR, comme spécifié dans ses statuts, à la commission des finances et à toutes les autres commissions traitant de sujets transversaux.



Figure 1 : constitution de l'UFR santé à l'Université de Bourgogne

1.2.2. Département des métiers de la rééducation

La formation est intégrée dans le Département des Métiers de la Rééducation en formation initiale et continue de **l'UFR des sciences de santé de l'uB**.

Les Statuts de l'ufr des Sciences de Santé ont été modifiés pour y inscrire le département des métiers de la rééducation dont l'orthoptie fait partie. La modification des statuts a été étudiée au niveau de l'ufr après un passage en conseil en janvier 2024 (cf annexe 1). Le passage dans les instances de l'ub est prévu à partir de juin 2024.

La gestion des postes se déroule sur le même modèle que pour les circonscriptions et département à savoir le choix en bureau de l'ufr des demandes dans le cadre du dialogue d'objectifs et de moyens de l'ub pour les enseignants-chercheurs universitaires et les BIATSS et par la commission de prospective hospitalo-universitaire pour les emplois hospitalo- universitaires.

L'UFR Santé est dotée de locaux à vocation d'enseignement universitaire destiné à l'ensemble des étudiants intégrant les filières dispensées, en formation initiale ou continue. A ce titre, il fournit des espaces et matériels au regard des différentes formations. Ce dernier étant adjacent au CHU de Dijon, la mise à disposition, par le CHU, d'espace et de matériels d'examen orthoptique est possible en dehors des heures d'accueil des patients (amendement de la convention Hospitalo-universitaire à venir). Ces deux structures collaborent pour la formation des étudiants et dans le cadre de programmes de recherche.

1.3. Université de Franche Comté et UFR Santé de l'UFC

L'Université de Franche-Comté (uFC) est une université pluridisciplinaire, à taille humaine, implantée dans 6 villes de la région : Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul, Lons-le-Saunier et Dole. Le champ des disciplines enseignées couvre tous les grands domaines : sciences fondamentales et appliquées, santé, technologie, lettres, langues, sciences du langage, sciences humaines et sociales, sciences du sport, droit, économie, gestion. Un vaste choix de cursus est offert, avec la possibilité de préparer tous les niveaux de diplômes européens : Bachelor universitaire de technologie (BUT), licences, licences professionnelles, masters, doctorats, diplômes d'ingénieurs. Dans chacune de ces formations, les contenus des enseignements sont en relation étroite avec les activités de recherche menées dans les laboratoires. L'uFC a également beaucoup à offrir en termes de vie étudiante, de pratique sportive, culturelle et associative.

1.3.1. Structuration

Depuis la réforme des études de médecine, l'UFR-Santé a mis en place les modalités relatives à la première année commune des études en santé (PASS) en proposant différents enseignements spécifiques en médecine, en odontologie, en pharmacie, en maïeutique, dans les sciences de la rééducation et de manière très récente une proposition en sciences infirmières. L'UFR Santé propose des cursus complets dans les domaines de la médecine, de la pharmacie, de la maïeutique, de l'odontologie, l'orthophonie, l'ergothérapie et la psychomotricité, et la kinésithérapie. En termes d'effectifs étudiants, il s'agit de la composante la plus importante de l'uFC. L'UFR contribue également à la formation d'autres professionnels de santé (infirmiers, préparateurs en pharmacie). Elle propose aussi des masters, des licences professionnelles, ainsi que de la formation continue pour les professionnels déjà en exercice.

L'UFR Santé est dotée de locaux neufs et agréables situés à proximité du Centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Besançon. Ces deux structures collaborent pour la formation des étudiants et dans le cadre de programmes de recherche. Dans ce cadre, le CHRU de Besançon a créé, en 2011, un Institut de Formation de Professions de Santé (IFPS) selon l'arrêté du 31 juillet 2009 (SASH0930750A) relatif aux autorisations des instituts de formation de santé (diplômes d'Etat d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, cadre de santé). Cette organisation, pour renforcer la dynamique d'interprofessionnalité par

une nouvelle gouvernance, a été possible avec le partenariat du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (CRBFC) ainsi que l'arrêté du 9 septembre 2021 qui porte autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Au nom de l'uFC, l'UFR Santé assure aussi le processus d'intégration de toutes les formations des professions de santé à partir du degré de licence, développe des collaborations au niveau Master.

La gouvernance de l'uFC est constituée d'un Conseil d'Administration, d'une Commission de la Formation et de la Vie Universitaire - CFVU. L'UFR Santé comporte un conseil de gestion et le Département des Sciences de la Rééducation est régi par les statuts présentés en Annexe 2.

1.3.2. Département des sciences de la rééducation

La formation est intégrée dans le Département des Sciences de la Rééducation en formation initiale et continue de l'UFR Santé de l'uFC (Annexe 2).

Les Statuts de l'UFR des Sciences de Santé ont été modifiés pour y inscrire le département des Sciences de la rééducation dont l'orthoptie fait partie. La modification des statuts a été étudiée au niveau de l'UFR après un passage en conseil en janvier 2024 (cf annexe 1). Le passage dans les instances de l'uFC est prévu à partir de juin 2024.

La gestion des postes se déroule sur le même modèle que pour les circonscriptions et département à savoir le choix en bureau de l'UFR des demandes dans le cadre du dialogue d'objectifs et de moyens de l'uFC pour les enseignants-chercheurs universitaires et les BIATSS et par la commission de prospective hospitalo-universitaire pour les emplois hospitalo- universitaires.

2. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

La formation en orthoptie en co-accréditation entre Dijon et Besançon, inscrite dans l'offre de formation de l'uB et de l'uFC a vocation à irriguer l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté sur la base d'un cursus en 3 ans. Cette formation prendra progressivement sa place à l'uB dans le cadre d'une mise en route conventionnelle et dans le déploiement de l'expérimentation sur l'intégration universitaire des formations paramédicales, mise en place à la rentrée 2021-22 par l'établissement (cf. Arrêté du 9 septembre 2021) à l'uFC.

La demande répond à un besoin démographique pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté et aux évolutions actuelles de l'organisation de la filière visuelle. Le projet pédagogique permettra d'aboutir à la délivrance du certificat de capacité d'orthoptiste conformément aux textes en vigueur, et ainsi permettre de répondre aux besoins du territoire en orthoptistes qui sont de trois ordres : évolutions de la filière visuelle, travail aidé, et réadaptation visuelle.

Les orthoptistes font partie, avec les diététiciens, les ergothérapeutes, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les pédicures-podologues et les psychomotriciens, des professions de santé paramédicales de la rééducation dont le nombre s'accroît rapidement depuis les années 1990. La formation des orthoptistes a été réingénierée mais ses effectifs sont peu liés aux besoins de l'exercice professionnel. La filière visuelle est en train d'évoluer (voir rapport IGAS/IGESR[1]). Plusieurs propositions concernent les orthoptistes (Tableau 1), justifiant la formation d'un plus grand nombre de professionnels.

[1] https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-074r_-rapport-d.pdf

Les orthoptistes font des bilans et des examens complémentaires afin d'évaluer les capacités visuelles du patient. Ils peuvent assurer des actes d'ophtalmologie plus techniques, sous la responsabilité d'un ophtalmologiste en capacité de contrôle et d'intervention immédiate. En décembre 2016, les compétences des orthoptistes ont été élargies avec de nouvelles possibilités de prise en charge (troubles neuro-visuels, troubles de la communication visuelle, etc.), de nouvelles habilitations (irrigation de l'œil, recueil des

sécrétions lacrymales...) et de nouveaux actes (pachymétrie ou mesure de l'épaisseur de la cornée, examen spéculaire, Participation aux consultations de contactologies, adaptation de lentille complexe, etc.).

La profession est en évolution. Depuis avril 2017, les orthoptistes sont autorisés à prescrire des dispositifs médicaux (cache oculaire, prisme, filtre, loupe, canne blanche, etc.) Depuis celle de juillet 2019, ils peuvent renouveler les prescriptions initiales d'équipements dans les mêmes conditions que les opticiens-lunetiers. Enfin depuis avril 2022 et le décret relatif aux soins visuels, ils peuvent réaliser certains actes de dépistages des troubles du développement visuel et réaliser des primo-prescriptions de correction optique sans prescription médicale, signe important de l'évolution de la profession d'orthoptiste dans la filière visuelle en étant les premiers auxiliaires médicaux à être accessible en accès direct. Sans reconnaissance officielle du diplôme d'optométriste, la formation des orthoptistes doit donc répondre à des besoins variés et répondre aux enjeux de santé publique. Les orthoptistes sont les premiers professionnels de santé paramédicaux à avoir eu un acte de télémedecine pris en charge par l'assurance maladie au niveau national. Ainsi, si l'on compare la situation de ces professionnels avec les autres paramédicaux que sont les infirmiers, le champ de compétences des orthoptistes est d'ores et déjà proche, par son étendue, de celui des professionnels en pratique avancée.

Le délai d'attente en ophtalmologie est un problème de santé publique, ainsi que la désertification médicale dans le monde rural comme on peut trouver en Bourgogne-Franche-Comté. Parmi les solutions, le développement de la délégation aux orthoptistes d'actes de plus en plus nombreux (acuité visuelle, réfraction, actes de dépistage, actes d'examens complémentaires), voire la délégation du renouvellement de lunettes, est celle qui a la préférence du Collège des Ophtalmologistes Universitaires de France. Ces délégations de tâches sont déjà à l'œuvre avec la reconnaissance en Conseil d'Etat d'un acte de dépistage de la rétinopathie diabétique par rétinographie non mydriatique en télémedecine (décret en Conseil d'Etat N° 2014-1523 du 16 Décembre 2014, JO du 18 Décembre 2014). Elles ont un potentiel de développement très important, et très probable, si le législateur va dans le sens d'une revalorisation de la profession d'orthoptiste. La filière visuelle de demain devra certainement participer au développement des maisons médicales, des réseaux de soins et de la télémedecine (à l'instar du Protocole Muraine ou du dépistage de la rétinopathie diabétique), et les orthoptistes y auront une place déterminante. L'excellence de la filière visuelle française repose notamment sur une formation académique de qualité pour les orthoptistes. Ainsi un travail collaboratif efficace avec les ophtalmologistes pourra être développé sur l'ensemble du territoire. Pour répondre à ces enjeux, le certificat de capacité d'orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS). Peuvent présenter leur candidature en vue d'une admission via parcoursup dans les études conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste les candidats justifiant :

- soit du baccalauréat;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale;
- soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes, conformément aux dispositions de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

La formation en orthoptie est conçue pour former des étudiants qui sauront réaliser les actes attendus tant dans le cadre de la rééducation orthoptique des différents domaines de la profession (troubles de la vision binoculaire, trouble des apprentissages, troubles neurovisuels, basse vision, troubles posturaux pour les plus courants), que dans l'accompagnement de l'aide à la consultation des médecins ophtalmologistes ou encore répondre aux attentes de la filière visuelle pour pallier les déserts médicaux et offrir à tout le territoire un accès aux soins visuels dans des délais raisonnables. Le référentiel de formation indique donc un certains nombres de concept théoriques dispensés majoritairement par des ophtalmologistes et orthoptistes. Le volume de travaux dirigés pour l'apprentissage technique est aussi important et doit être associé aux travaux réalisés durant la réalisation des stages d'observations ou de pratique dans les différentes unités (centre hospitalier universitaire et centre hospitalier).

3. PROJET PEDAGOGIQUE

3.1. Les collaborations :

3.1.1. Avec le Service d'Ophtalmologie du CHU de Dijon

Le Service d'Ophtalmologie est dirigé par le Pr Catherine Creuzot-Garcher en tant que Chef de Service. Le service compte aujourd'hui à la fois des praticiens hospitaliers, des Hospitalo-Universitaires, des médecins en formation et un équipe de professionnels orthoptistes. Ce service propose aussi un service de rééducation et de réadaptation de basse vision.

Ce service est localisé au sein du Pôle neurosciences, chirurgie réparatrice & psychiatrie mis en place en 1999. Le Service d'ophtalmologie participe à l'animation du Pôle, à la gestion des matériels, des locaux et tire bénéfice de la politique de formation et de recherche clinique que mène le CHU.

Ce service participe à la formation des internes de médecine de l'uB et accueil déjà des étudiants orthoptistes, notamment de l'université de Strasbourg depuis 2013. Ainsi chaque semestre entre 20 et 28 étudiants de médecine et de 5 à 14 étudiants en orthoptie sont accueillis au CHU.

Les étudiants formés dans notre service viennent chercher une formation de qualité grâce à un encadrement compétent qui permet aussi le développement de l'autonomie, indispensable à la préparation d'une pratique libérale ou salarié d'orthoptiste.

3.1.2. Avec le Service d'Ophtalmologie du CHU de Besançon

Le Service d'Ophtalmologie de Besançon est dirigé par le Pr Anne-Sophie GAUTHIER en tant que Chef de Service. Le service compte aujourd'hui à la fois des praticiens hospitaliers, des Hospitalo-Universitaires, des médecins en formation et une équipe de professionnels orthoptistes.

Ce service est localisé au sein du Pôle Innovations Chirurgicales mis en place en 2010. Le Service d'ophtalmologie participe à l'animation du Pôle, à la gestion des matériels, des locaux et tire bénéfice de la politique de formation et de recherche clinique que mène le CHU.

Ce service participe à la formation des internes de médecine de l'uFC et accueil déjà des étudiants orthoptistes, notamment de l'université de Strasbourg depuis 2013. Ainsi chaque semestre entre 16 et 24 étudiants de médecine et de 5 à 14 étudiants en orthoptie sont accueillis au CHU.

3.1.3. Avec l'UFR support : Strasbourg

La mise en place de la convention est le fruit d'un travail commun entre les différentes entités (services juridiques et RH) des différentes universités concernées. Un accord a été trouvé en 2023. Une convention tripartite est en cours d'élaboration entre Dijon/Besançon/Strasbourg (Annexe 3).

Les axes de soutien qui ont été définis sont les suivants :

1. Conseils sur la conception du programme et de l'adéquation des cours. Recommandations pédagogiques : ce qui marche, ce qui ne marche pas. Quels optionnels ? Quelles interventions extérieures ?
2. Aide à la conception des supports d'enseignement ;
3. Conseils sur le choix des équipements et des matériels. Aide à la décision
4. Conseils sur les modalités de contrôles des connaissances et le choix de la conception des examens.
5. Conseils sur l'adéquation des profils aux enseignements. Formuler des recommandations de complétion de connaissances aux enseignants. Formuler des recommandations dans le recrutement
6. Comprendre la nature des différents stages, les impacts juridiques, administratifs et organisationnels

7. Management de la filière, relations avec les enseignants, relations avec les étudiants, quels organes de management à mettre en place ? Quelle communication interne et externe à mettre en place ?
8. Spécificités dans l'enseignement en orthoptie : le prêt de matériel, la casse, les assurances, les partenaires. Les étudiants en régime de formation professionnelle.
9. Appréhender et anticiper les problèmes avec les étudiants en orthoptie : bien être dans les études, stress, échec, absentéisme, redoublement.
10. Spécificités de l'orthoptie par rapport aux autres professions paramédicales de rééducation : impacts juridiques, impacts dans la gestion. Calendrier de gestion, évolutions récentes, pièges à éviter.

Une demande de d'échanges et partage de contenu de la formation théorique avec l'université de Strasbourg a été sollicitée afin d'accompagner les UFR des sciences de la santé dans leur ouverture respective et de permettre de proposer l'ensemble des enseignements attendus toute au long de la formation. La formation en orthoptie de l'UNISTRA est reconnue pour son excellence et le partenariat ainsi mis en place permettra de bénéficier de cette expérience dans un esprit d'échange et de complémentarité. Dans le cadre de cette convention de partage, l'université de Strasbourg assurera les UE de compétences théoriques dispensés par les hospitalo-universitaires, universitaires et professionnels du champ. Les stratégies pédagogiques utilisées pour le développement des compétences de nos étudiants au sein de nos deux formations feront l'objet de débats réguliers. Cette collaboration permettra donc d'une part, de mutualiser les enseignements spécifiques proposés par des universitaires et d'autre part, de contribuer à nos processus d'amélioration continue en vue de répondre aux attentes de l'HCERES.

La convention a suivi le parcours complet d'examen par les instances des universités jusqu'à signature des présidents d'université. Toutefois, il n'a pas été nécessaire d'attendre la signature effective de ces conventions pour échanger avec nos homologues des sites Bisontins et Strasbourgeois.

3.1.4. Collaborations envisagées

Pour la formation des étudiants, les partenariats sont les suivants :

- CHU de Besançon, Dijon, HNFC de Trévenans, CH de Semur, Beaune et Chalon sur Saône
- les lieux de stage en cabinets d'ophtalmologie et d'orthoptie ;
- les laboratoires de lunetterie et de contactologie.

Pour le recrutement des étudiants, l'université de Bourgogne est partenaire des universités de Strasbourg, Amiens, Besançon et Caen pour le regroupement des écoles sur Parcoursup.

3.2. Organisation des enseignements

3.2.1. La formation a pour objectif :

- L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;
- L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
- L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;
- L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;
- L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluriprofessionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;
- Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche, faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles. L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

3.2.2. L'enseignement comprend :

- Un tronc **commun** prévu par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste.
- Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de l'orthoptie ou d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que l'orthoptie. Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Des parcours types peuvent être proposés par la composante assurant la formation en orthoptie.

Les enseignements conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste comprennent des enseignements théoriques, dirigés, méthodologiques, appliqués et pratiques, l'accomplissement de stages et une soutenance orale basée sur un travail de fin d'études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant. La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place. Leur organisation est définie par les instances de l'université, après avis de la composante dispensant la formation.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter. Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement; elle est dispensée sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés.

Le contenu des enseignements de la formation conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste ainsi que les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent sont développés dans le référentiel de formation suivant :

Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=ZoDe9cITliXH-G5WsySJCvUWr0oZmjTy5LY7ucMcnS=>

3.3. Organisation pédagogique

La formation se déroule en 3 années avec les objectifs suivants selon les années conformément au référentiel en vigueur (Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste).

En fin de première année, l'étudiant est capable de :

- Connaître le service, son organisation, son équipe, ses locaux et les différents appareils et tests à disposition
- Accueillir physiquement et par téléphone un patient.
- Réaliser une réfraction objective.
- Utiliser un tonomètre à air ainsi qu'un frontofocomètre.
- Mener un interrogatoire standardisé.
- Réaliser un bilan de vision binoculaire chez un adulte et un enfant d'âge verbal.
- Faire un diagnostic différentiel de phorie et de tropie.
- Mesurer une acuité visuelle.
- Mesurer une déviation simple chez un patient d'âge verbal.

En fin de deuxième année, l'étudiant est capable de :

- Connaître les cotations orthoptiques adaptées à l'examen qu'il a pratiqué.
- Faire un interrogatoire adapté au patient.
- Faire une réfraction subjective.
- Réaliser un bilan de strabisme.
- Mener un bilan d'âge pré-verbal.
- Faire un bilan de paralysie oculomotrice seul.
- Mener une prise en charge d'amblyopie.
- Comprendre la prise en charge en basse vision et neuro-visuelle.
- Réaliser les actes d'exploration fonctionnelle suivants : une biométrie, une topographie cornéenne, un champ visuel automatisé, un OCT, une rétinographie, un test de vision des couleurs.
- Mener un examen de paralysie oculomotrice.
- Conduire une rééducation orthoptique d'insuffisance de convergence.

En fin de troisième année, l'étudiant est capable de :

- Expliquer une prise en charge au patient et/ou à ses accompagnants.
- Sélectionner les examens pertinents en fonction de l'interrogatoire.
- Maîtriser la transmission des résultats aux différents correspondants.
- Faire un bilan de nystagmus.
- Mener un bilan orthoptique pré-opératoire de déséquilibre oculomoteur.
- Réaliser les actes d'exploration fonctionnelle suivants : un champ visuel manuel, une angiographie.
- Connaître les bases et indications des explorations électrophysiologiques.

3.3.1. La formation théorique

La formation théorique est régie par l'Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste. Les maquettes de formations sont proposées en annexe 4.

Dans la formation théorique, les Hospitalo-Universitaires seront impliqués dans les champs de l'ophtalmologie, l'anatomie, de la pharmacologie, santé publique et des universitaires spécialisés en biologie, génétique, optique, physique, des enseignants d'anglais et bien évidemment des orthoptistes salariés et libéraux largement intégrés dans la formations. Certaines matières requièrent des experts en la matière comme le droit, la psychologie. La recherche des enseignants adaptés est en cours.

La liste des personnels intégrés pour la première année de formation est en tableau 3.

Mutualisation des enseignements :

avec d'autres formations de santé de l'UFR des sciences de la santé

• avec des formations d'autres UFR du même établissement

• avec des formations d'autres établissements (Ecole d'orthoptie de Strasbourg dont la convention de partenariat a été rédigée en date du 14/06/2024, annexe 3 et de Besançon)

3.3.2. La formation clinique

Les différents stages d'observation et professionnels sont au cœur de la formation durant les 3 années d'études, avec un stage chaque semestre de formation dont la durée s'accroît avec l'expertise de l'étudiant. Il représente 140 heures en première année, 560 heures en deuxième année et 770 heures en 3^e année. Ces stages seront répartis à la fois en milieu hospitalier, en cabinet d'ophtalmologie et chez des orthoptistes libéraux.

Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l'environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- o de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
- o de développer sa capacité à s'auto-évaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
- o d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l'utilisation du matériel ;
- o d'appréhender la relation orthoptiste ;
- o de contribuer à l'élaboration de projets de soins ;
- o de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- o de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
- o de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- o de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants.

L'évaluation du stage tient compte :

- o du contenu du stage et de sa spécificité ;
- o des objectifs fixés en début ou en cours de stage ;
- o du projet de l'étudiant ;
- o de l'acquisition progressive des compétences.

A l'issue de chaque stage, l'étudiant rend un rapport de stage dont la forme est déterminée en début ou en cours de stage par le responsable pédagogique de la filière assurant la formation.

Les terrains de stage obtiendront un agrément d'accueil des étudiants selon les critères suivants :

Service ophtalmologique des CHU et CH régionaux salariant au minimum 1 orthoptiste

Cabinets d'ophtalmologie libéraux salariant au moins 1 orthoptiste

Cabinets d'orthoptistes libéraux exerçant depuis au moins 3 ans.

- liste des terrains de stages et des maîtres de stages agréés

A la création, les 2 CHU de la région Bourgogne-Franche-Comté et l'HNFC obtiendront l'agrément nécessaire pour accueillir les étudiants en formation. Cet agrément sera repris dans les mêmes conditions que celui établi jusqu'à présent avec l'école d'orthoptie de Strasbourg.

Une liste des terrains de stage ayant obtenu un agrément sera mise à la disposition des étudiants pour choisir leur lieu de stage.

Cette liste sera établie en partenariat avec l'AMSEO, association des maîtres de stage des élèves orthoptistes et qui recense les orthoptistes libéraux présentant le profil attendu pour la formation des étudiants en école d'orthoptie.

3.4. Nombre de candidats susceptibles d'être accueillis chaque année

Les écoles d'orthoptie co-accréditées par Dijon et Besançon s'appuieront la première année sur les capacités d'accueil offertes en Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif est de procéder à une montée en charge progressive et symétrique sur les deux sites, à savoir 24 étudiants en 2025 répartis à Dijon et Besançon. L'ouverture des places fera l'objet d'une concertation inter-universitaire et sera discuté en conseil de perfectionnement et validé par l'UFR de santé.

Tableau 1 : montée en charge théoriques des effectifs à compter de la rentrée 2025

| Année Scolaire | 1 ^{ère} année | | 2 ^e Année | | 3 ^e Année | | Nombre étudiants BFC |
|----------------|------------------------|-----|----------------------|-----|----------------------|-----|----------------------|
| | uB | uFC | uB | uFC | uB | uFC | |
| 2025-2026 | 12 | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 |
| 2026-2027 | 12 | 12 | 12 | 12 | 0 | 0 | 48 |
| 2027-2028 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 |

Dès l'année suivante, il sera ouvert des places d'accueil dans les différents CH de la région disposant d'un service ophtalmologie avec un orthoptiste senior salarié. Des stages extérieurs seront planifiés dans des centres d'ophtalmologie libéraux disposant d'un orthoptiste senior salarié et des cabinets d'orthoptistes libéraux.

A terme l'offre de formation en orthoptie sur les régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté se verra augmentée de 24 places par rapport à l'offre actuelle.

Les études sont accessibles via la plateforme Parcoursup pour les étudiants justifiant de :

- soit du baccalauréat;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale;
- soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes, conformément aux dispositions de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

3.4.1. Modalités de sélection des candidats sur Parcoursup

Liste des critères utilisés par l'établissement pour analyser les candidatures

Les résultats scolaires ou obtenus dans l'enseignement supérieur à hauteur de 30%

Les compétences, méthodes de travail et savoir-faire à hauteur de 10%

Le savoir-être à hauteur de 15%

La motivation et la cohérence du projet à hauteur de 40%

Les engagements, les activités et centres d'intérêt à hauteur de 5%

Cette grille d'analyse est définie par la commission d'examen des vœux de la formation

L'examen des candidatures par les formations est réalisé par les enseignants de la formation qui analysent la candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury) constituée principalement de professeurs. Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche. Parcoursup n'analyse aucune candidature.

Les formations analysent les candidatures à partir des critères qu'elles ont définis et de leur niveau d'importance. Une fois l'analyse des candidatures terminée, chaque formation transmet son classement à Parcoursup afin que les candidats puissent consulter les réponses des formations à tous leurs vœux selon le planning défini par Parcoursup.

Les attendus nationaux

Appétences pour les formations dans le domaine de la santé

Intérêt pour les technologies médicales, leur évolution et leur intégration dans les protocoles de soins.

Compétences scientifiques et capacités d'apprentissage

Curiosité scientifique, capacité à organiser et à conduire ses apprentissages : avoir une rigueur d'analyse, savoir extraire les informations, les formaliser et les restituer dans un contexte général.

Compétences en communication

Capacité à communiquer en français, à l'écrit et à l'oral, de manière rigoureuse et adaptée.
Compétences relationnelles et qualités humaines
Accueil, écoute, communication permettant d'adapter son discours et sa posture à la situation et aux interlocuteurs (patient, équipe médicale et paramédicale), s'intéresser à la relation soignant – soigné.
S'inscrire dans une dynamique de travail en équipe, écoute, empathie, bienveillance.
Capacité à fournir une importante quantité de travail personnel
Pouvoir travailler de façon autonome, organiser et planifier son travail en respectant la programmation.

Les conditions pour candidater

Si vous résidez déjà en France, vous devez vous inscrire sur Parcoursup.

Les épreuves de sélection

Epreuves orales avec préparation de 10 minutes (questions de culture générale et de connaissance de la profession) suivi d'un entretien de 10 minutes avec le jury.

3.4.2. Modalités dérogatoires d'accès à la formation

Si vous êtes candidat de nationalité étrangère, et à la fois :

- non titulaire ou ne préparant pas un baccalauréat français ou un baccalauréat européen ;
- non ressortissant de l'Union européenne (U.E.), de l'Espace économique européen (E.E.E.), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre ;
- et que vous résidez dans un des pays disposant d'un espace Campus France à procédure Etudes en France : vous ne devez pas vous inscrire sur Parcoursup. Vous devez faire vos démarches sur le site de Campus France de votre pays de résidence : www.nom_du_pays.campusfrance.org (exemple : www.maroc.campusfrance.org).

4. MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

4.1. Financements

4.1.1. Moyens financiers

Le Département des Métiers de la Rééducation est financé, entre autres, par une dotation annuelle de fonctionnement versée par la Région Bourgogne Franche-Comté et par le budget de l'Université de Franche-Comté chacun dans son rôle et compétences. Le budget global est décomposé par filières et bénéficie du suivi individualisé des ressources et dépenses engendrées par ses activités. L'intégralité des charges et produits est recensée dans une annexe détaillée (comptabilité analytique). Une demande de subvention est adressée chaque année à la Région Bourgogne Franche-Comté et déposée dans le progiciel Solstiss dédié à l'analyse et à la gestion des formations sanitaires et sociales. Ces moyens sont définis dans le cadre de la convention cadre citée ci-dessus pour le financement du département des sciences de la rééducation (cf. Annexe 5 et 6).

4.1.2. Humains

o Administratifs

La proximité de l'implantation du département des métiers de la rééducation par rapport aux autres circonscriptions et département appartenant à l'UFR de santé permet une mutualisation partielle de certains moyens humains (secrétariat, entretien des locaux, accueil...). Le recrutement des personnels BIATSS spécialement dédiés au département des métiers de la rééducation nécessite la présence de poste de secrétariat notamment mais aussi de maintenance pour les différents équipements. Ces recrutements seront à opérer avec les différentes entités de l'UFR de santé. Les prévisions sont indiquées dans les tableaux ci-dessous (Tab. 2 et 3).

| RH | 2024/25 | 2025/26 | TOTAL |
|---------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Maitre de conf. Associé mi-temps | 1 | 1 | 2 |
| Biatss (Secrétariat) | 0,5 | 0 | 0,5 |
| Biatss (Maintenance – visio/capsules) | 0 | 0,1 | 0,1 |

Tableau 2 : Recrutement prévisionnel des différents personnels nécessaires à la filière sur chaque site

4.1.3. Enseignants

L'équipe enseignante est en phase de constitution. Les 2 sites essaient, dans la mesure du possible, de se concerter lors des recrutements qui pourraient apporter un soutien mutuel à la formation théorique mais aussi d'échanger sur les candidatures. Les postes de Maître de conférence Associé seront d'une importance cruciale pour la pérennisation de la filière.

L'engagement avec Strasbourg permettra de palier dans un premier temps le manque d'enseignements théoriques et l'objectif visé est de répondre complètement à la maquette d'enseignement grâce au concours des 3 universités dans un délai raisonnable.

Le recrutement de vacataires sera confié au responsable de filière notamment pour Les orthoptistes salariés des CHU de la région Bourgogne Franche Comté et des intervenants externes à l'université.

L'engagement de personnel universitaire dans la formation théorique sera confié au directeur de département. Des enseignants de l'UFR Santé et des enseignants universitaires en fonction à l'UFR Santé, dans d'autres UFR (STAPS, SLHS...) seront contactés.

Dans le programme de recrutement de l'équipe enseignante pour la période 2025 - 2028 à Dijon, l'objectif est d'avoir très rapidement 2 postes de maitre de conférences associé à l'uB permettant d'améliorer l'offre de formation en complément des 2 postes demandés par l'uFC.

Le détail et les Curriculum Vitae des enseignants est présent en Annexe 7 de ce document, le détail des enseignants est indiqué en table 2.

4 contrats de type MAST et 1 contrat administratif seront financés par la région et réparti de la façon suivante :

- 2 MAST à Besançon +1/2 ETP administratif
- 2 MAST à Dijon +1/2 ETP administratif

2 contrats MAST auront pour mission la coordination pédagogique sur chaque UFR.

2 contrats MAST auront pour mission la coordination des stages des étudiants sur chaque UFR.

M Loïc CALLUÉ aura la mission de coordinateur pédagogique sur Besançon

M Pierre-Louis BASSAND aura la mission de coordinateur des stages sur Besançon

Mme Aurélie CHARLES aura la mission de coordinateur pédagogique sur Dijon

Le poste de coordinateur des stages est à pourvoir à Dijon.

Tableau 3 : Equipe enseignante orthoptie Dijonnaise

| Nom /Prénom / statut | Statut | ETP | UFR de rattachement | Spécialité | Année de recrutement | Remarque |
|------------------------------|-------------|------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|---|
| Enseignants | | | | | | |
| Pr Catherine CREUZOT-GARCHER | PU-PH | 0,1 | UFR Sciences de santé Dijon | Ophthalmologie | | Responsable de la formation |
| Mme Aurélie CHARLES | MC associée | 0,5 | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2024 | Responsable de filière |
| Pr Davy LAROCHE | PU | 0,1 | UFR Sciences de santé Dijon | Sciences de la rééducation | 2023 | Directeur département Métiers de la rééducation |
| Dr Louis ARNOULD | PHU | 0,1 | UFR Sciences de santé Dijon | Ophthalmologie | | |
| Dr Ines BEN GHEZALA | CCA | 0,05 | UFR Sciences de santé Dijon | Ophthalmologie | | |
| Dr Lucie SIGRONDE | PH | 0,05 | UFR Sciences de santé Dijon | Ophthalmologie | | |
| Dr Petra EID | CCA | 0,05 | UFR Sciences de santé Dijon | Ophthalmologie | | |
| Mme Alice PETITJEAN | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Ségolène WERNER | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Laure-Anne STEINBERG | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Biochimie | 2025 | Dr en biochimie |
| Mme Karima BRASSAC | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2025 | |
| M Thibaut BUSSERET | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Donia MEZNI | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Mathilde CHARLET | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Clémentine BOURGUIGNON | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2025 | |
| M Flavien GAUTHIER | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2025 | |
| M Antoine FORET | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Dijon | Orthoptiste | 2025 | |

Tableau 3b : Equipe enseignante orthoptie uFC

| Tableau 3 : EQUIPE ENSEIGNANTE ORTHOPTIE | | | | | | |
|--|-------------|-----|--------------------------------|----------------------------|----------------------|--|
| Nom /Prénom /statut | Statut | ETP | UFR de rattachement | Spécialité | Année de recrutement | Remarques |
| Pr Anne-Sophie GAUTHIER | PU-PH | 0,1 | UFR Sciences de santé Besançon | Ophtalmologie | | Responsable de la formation |
| M Loïc CALLUÉ | MC Associée | 0,5 | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | | Responsable de la filière |
| Dr Alexandre KUBICKI | MCF | 0,1 | UFR Sciences de santé Besançon | Sciences de la rééducation | | Directeur département Sciences de la rééducation |
| M Pierre-Louis BASSAND | MC Associée | 0,5 | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | | Responsable adjoint de la filière |
| Mme Françoise BOISSIER | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Camille DUSSOUILLEZ | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Perrine FIORDALISI | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |
| M Raoul JUIF | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Catherine LEDANOIS | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Aurélie MAQUART | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Typhaine RABIER | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Céline RAOUX | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Amandine ROULET | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |
| Mme Mélanie STADLER | Vacataire | - | UFR Sciences de santé Besançon | Orthoptiste | 2025 | |

5. NOM ET QUALITE DES RESPONSABLES DE LA FORMATION

5.1. Sur le site de l'uFC

Pr Anne-Sophie GAULTIER - Cheffe du service ophtalmologie du CHU de BESANCON

Dr Alexandre KUBICKI – Directeur Département des Sciences de la Rééducation

Mr Loïc CALLUÉ - responsable pédagogique de la filière Orthoptie

5.2. Sur le Site de l'uB

Pr Catherine CREUZOT-GARCHER - Cheffe du service ophtalmologie du CHU de DIJON

Pr Davy LAROCHE - Directeur du département des métiers de la rééducation à Dijon

Mme Aurélie CHARLES – Orthoptiste au CHU de Dijon, responsable pédagogique de de la filière orthoptie à Dijon

6. PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE

6.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage de cette demande en co-accrédiation est composé de :

- Les Doyen.ne des UFR des sciences de santé (uB et uFC)
- Les directeurs de département respectifs (uB et uFC)
- Les responsables des filières de chaque site (uB et uFC)
- Des membres invités en fonction de l'ordre du jour

Seuls ces membres ont droit de vote au Comité de pilotage à l'exception des membres invités.

6.2. Le conseil de perfectionnement

Chaque année l'UFR des sciences de la santé de chaque université organisera un conseil de perfectionnement selon les statuts du département des sciences de la rééducation (Annexe 2)

Le Conseil de perfectionnement de chaque université comporte :

- o Le Doyen.ne de l'UFR des sciences de santé
- o Le directeur du département des métiers de la rééducation
- o Le responsable de filière
- o Le responsable médical en ophtalmologie ou son représentant,
- o 1 représentant des étudiants en orthoptie (ou son suppléant) par année de formation,
- o Des membres invités en fonction de l'ordre du jour

Ces membres ont droit de vote au conseil, à l'exception des membres invités.

A ce comité sont adjoints des invités permanents :

- o Le Responsable administratif de l'UFR
- o Le Responsable de la scolarité de l'UFR,
- o Le Responsable du bureau de la scolarité département des métiers de la rééducation, chargé de la rédaction du compte-rendu.

Le Comité est renouvelé tous les ans après chaque élection des collèges étudiants.

Le Comité constituera en fonction des besoins des commissions de travail qui pourront s'adjoindre des membres extérieurs.

Le conseil de perfectionnement a pour but de faire des propositions au Conseil de l'UFR dans les domaines suivants :

- o La détermination des objectifs et des méthodes pédagogiques
- o La construction et coordination des maquettes d'enseignement dans chaque cycle (proposition des volumes horaires, des programmes des UE et des modalités de contrôle des connaissances ...)
- o La validation des fiches filières
- o Les innovations pédagogiques
- o L'habilitation et création de nouveaux enseignements,
- o L'évaluation des enseignements
- o Appel d'offre pédagogique

Positionné comme un organe d'analyse et de conseil, le Conseil de perfectionnement intervient en synergie avec l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement. Le conseil de perfectionnement est présidé par le directeur ou le directeur adjoint du département des métiers de la rééducation.

Le Conseil de perfectionnement du département des métiers de la rééducation se réunit une fois par an. Il se compose des membres du Comité pédagogique cité ci-dessus accompagnés par un représentant des URPS concernées. Le secrétariat pédagogique du département est systématiquement invité à participer aux réunions du conseil de perfectionnement. Celui-ci peut également faire appel à titre consultatif à toute personne qualifiée en raison de son expérience pédagogique et/ou professionnelle.

Le bilan annuel et les préconisations émanant du Conseil de perfectionnement sont présentés au Comité pédagogique qui apprécie l'opportunité de mettre en œuvre les recommandations émises et en définit si nécessaire le déploiement. Ces évolutions peuvent porter sur :

- des orientations concernant le contenu des enseignements et leur coordination (enseignements académiques, transversaux, professionnels, etc.) ;
- des améliorations dans l'organisation de la formation ;
- un accompagnement méthodologique dans la professionnalisation d'une formation ;
- la constitution d'un réseau/maillage de professionnels autour de la formation ;
- la constitution de ressources pour la formation : vivier de stages, de taxe d'apprentissage, d'intervenants extérieurs, de partenariats... ;
- l'ajustement de la formation aux opportunités d'insertion.

Un compte-rendu doit impérativement être rédigé, lors de chaque séance du conseil de perfectionnement. Sa rédaction est de la responsabilité du président du conseil de perfectionnement, ou du membre du conseil de perfectionnement qui en a la charge. Il devra mentionner la date de la réunion, l'heure de début et de fin de la séance, le nom des membres présents. Il doit également faire état des différentes discussions entre les membres du conseil.

Les comptes rendus des différents comités pédagogiques étant validés en conseil d'UFR, il en est de même pour les décisions et recommandations des différents conseils de perfectionnement.

Les Directeurs de composantes centraliseront les comptes-rendus de conseils de perfectionnement et les déposeront sur un espace Nuxeo prévu à cet effet sur l'ENT de l'uB, à la fin de chaque année universitaire. Les membres de la CFVU se verront proposer de prendre connaissance de ces comptes-rendus et, le cas échéant, pourront attirer l'attention des responsables de mention sur tel ou tel point (composition du conseil de perfectionnement, évolutions des contenus de l'offre de formation et des modalités pédagogiques envisagés, problèmes particuliers soulevés au cours du comité de perfectionnement...) ou faire des suggestions.

6.4. Dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements :

6.4.1. Département CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation)

Le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation (CIPE) est un centre d'accompagnement pour tous les enseignants des 2 universités de Bourgogne Franche Comté. Créé en décembre 2004, le CIPE est composé de 2 axes : l'innovation pédagogique et l'évaluation des enseignements, des formations et des dispositifs pédagogiques. Il met différents services à disposition du personnel enseignant de l'université afin de les accompagner et de les soutenir dans le développement de leur pédagogie.

L'objectif du CIPE est de développer une politique de pédagogie universitaire, qui passe par la promotion des innovations pédagogiques, l'accompagnement des enseignants et la généralisation de l'évaluation des enseignements, des formations et des dispositifs pédagogiques.

Il agit en faveur de la pédagogie à l'université en proposant :

- des séminaires donnant lieu à des échanges d'expériences
- des formations à la pédagogie universitaire (notamment pour les nouveaux enseignants)
- des évaluations s'inscrivant dans une démarche individualisée
- des ressources documentaires

6.4.2. Dispositif obligatoire

Chaque année, la gouvernance des universités, grâce à un vote à la CFVU, détermine quel niveau sera évalué. Il le sera dans toutes les sections.

Le CIPE interroge les étudiants, les intervenants et les enseignants.

Un rapport est établi sur chaque cours et est transmis à l'enseignant. Le responsable de la formation reçoit une synthèse.

6.4.3. Dispositif non obligatoire

Elle est à demander par le responsable de la formation avant le 15 octobre de l'année en cours. Le CIPE soutient la démarche du début à la fin : Méthodologie, Logistique et Interprétation.

7. DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT

7.1. Dispositifs au sein de l'uB et de l'uFC

L'université de Bourgogne co-porte avec l'université de Franche Comté **RITM BFC** issu du programme d'investissement d'avenir 3 « Nouveaux Coursus à l'Université » dont l'objectif est d'assurer une meilleure réussite en 1^{er} cycle par une diversification des formations, adaptée à la pluralité des publics accueillis. C'est un dispositif à destination des responsables des formations, des équipes pédagogiques et des services de l'université afin de faire de la réussite des étudiants un enjeu majeur et partagé de tous.

Il est inscrit sur 10 ans avec deux grandes priorités : construire des dispositifs plus individualisés de réussite en 1^{er} cycle et mieux préparer à l'insertion professionnelle, développer la formation tout au long de la vie. Organisé en 7 leviers il permet de développer, de financer et diffuser des projets concrets qui visent la réussite des étudiants.

7.2. Dispositifs au sein de l'uB

7.2.1. Dispositifs

Depuis plusieurs années, l'université de Bourgogne a développé un « semestre REO » porté au sein de notre Pôle de Formation et de Vie Universitaire afin d'aider les étudiants à trouver leur orientation et les accompagner dans cette période qui peut être particulièrement source de doutes. Il s'organise en un semestre avec la découverte de nombreuses autres formations mais également différentes activités de vie étudiante comme le sport ou l'engagement étudiant. Différents ateliers de réalisation d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation ou d'un entretien professionnel sont mis également en place.

La réussite des étudiants passe, bien entendu, par la dimension académique mais également par les dimensions péri et para universitaire à travers la vie étudiante et la vie de campus. Aujourd'hui nous avons plusieurs travaux scientifiques qui montrent l'importance et la place de ces éléments dans la réussite des étudiants. Pour ce faire l'université de Bourgogne a déployé de nombreux dispositifs :

- **Une commission solidarité étudiante.** Elle permet en parallèle des accompagnements proposés par le CROUS d'aider les étudiants dans la recherche de logement, la réalisation de démarches administratives ou encore la possibilité de réalisation de stage via des aides sur le transport et le logement. L'objectif est que tout étudiant puisse réussir malgré le coût que peut représenter la réalisation d'études supérieures.
- **La crèche « la P'tite Fac ».** Nous croyons fortement aux possibilités de reconversion professionnelle, de reprise d'études très observé dans les études de santé ou encore la possibilité d'être étudiant-parent. Cette crèche possède des berceaux réservés pour les étudiants de l'université à des tarifs très avantageux allant de 15 centimes de l'heure à 3,52€ selon les ressources familiales. Placé en plein cœur du campus de Dijon elle permet de facilement allier études et projet parental ou études et famille.
- **Le soutien à la vie associative.** La vie associative allant d'association permettant la cohésion entre les étudiants d'une promotion et d'une filière jusqu'au dispositif de tutorat entre étudiants, tous ces modèles sont fortement soutenus à l'université de Bourgogne. Un bureau de la vie associative a été organisé pour l'accompagnement générale des associations étudiantes. Le financement de la vie associative est particulièrement soutenu à travers le FSDIE.

- **L'engagement étudiant.** La possibilité pour les étudiants de s'engager participe pleinement à leur possibilité de réussite tant que cela ne se fait pas au détriment de leurs études. Par ailleurs cela est une manière également d'acquérir des compétences transversales essentielles pour tous les futurs travailleurs que nous formons. C'est pour cela qu'une charte de l'engagement étudiant a été voté en 2023 par les instances de l'université de Bourgogne et que différents dispositifs de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiants sont réalisés chaque année.

La réussite de nos étudiants passe par leur bien-être. C'est à cette fin qu'une cellule bien-être a été construite au sein de l'université de Bourgogne et se concentre à favoriser la prévention et la promotion en santé. Elle se construit dans une vision de capital bien-être venant en prévention du mal-être et des difficultés en santé mentale. Des ateliers, des formations et des journées bien-être sont mis en place chaque année.

Un réseau de formateur aux premiers secours en santé mentale est en cours de construction pour déployer cette formation auprès des étudiants et améliorer leurs capacités autour de cette thématique pour eux avant tout mais également leurs proches.

Une antenne de santé mentale du CHU de Dijon est en construction en partenariat avec l'université de Bourgogne afin d'assurer une prise en charge réactive et connaisseuse des étudiants en santé. Elle se composera de professionnels de la psychiatrie, de la psychologie et plus largement de la santé mentale pour accompagner les étudiants et leur permettre de réussir tout en étant protégé d'un point de vue santé mentale.

En complément, la notion de violences sexistes et sexuelles reste très présente dans le milieu de la santé pouvant totalement entacher la réussite des étudiants, en particulier lors des expériences en stage. À cette fin, une commission « qualité de vie et promotion de l'égalité en santé » a été créée en 2018 assurant à la fois la réception de signalement de violences, de discriminations et de harcèlement mais également l'amélioration permanente de ces thématiques au sein des environnements des étudiants. Cette commission est articulée avec la cellule de lutte contre les violences, le harcèlement et les discriminations de l'université de Bourgogne.

7.2.2. Règles de progression

Pour la filière orthoptie, le statut des étudiant(e)(s) ajourné(e)(s) mais autorisé(e)(s) à composer dans l'année supérieure (AJAC) est défini dans le référentiel commun des études de l'uB en partie 1.3.2.

7.3. Dispositifs au sein de l'uFC

● **Le dispositif PHARE** de l'université de Franche-Comté vise particulièrement les étudiants de première année ou en premier cycle à l'université de Franche-Comté en difficulté d'apprentissage, présents aux cours et pour lesquels un défaut d'affectation ou d'orientation est observé. Il s'adresse aux étudiants qui souhaitent repenser, confirmer ou revoir leur projet personnel d'orientation et d'insertion professionnelle. Ce dispositif est porté par le service orientation stage emploi (OSE) de l'UFC. Une ingénierie spécifique a été construite ; les objectifs sont de :

- Redynamiser l'étudiant dans son parcours d'études pour favoriser sa réussite dans l'enseignement supérieur
- Définir un nouveau projet personnel d'orientation et d'insertion professionnelle à partir d'une méthodologie et d'un accompagnement approfondis
- Sensibiliser l'étudiant au monde socio-économique à travers des stages, des échanges avec des professionnels et des visites d'établissements de formations

À l'issue de ce dispositif, l'étudiant est en mesure de formuler un projet réaliste de formation et/ou d'insertion professionnelle.

PHARE est organisé en mode hybride :

- Une partie du dispositif se déroule en distanciel : des séances pédagogiques permettent une réflexion et de disposer de ressources pour identifier ses compétences, découvrir les métiers et formations, apprendre à rédiger un CV et une lettre de motivation ou encore améliorer sa communication orale. Un accompagnement spécifique à Parcoursup est proposé.

- Le dispositif comprend également un accompagnement personnalisé par un référent attitré qui remplira un véritable rôle de soutien auprès de l'étudiant. L'étudiant sera aussi amené à rencontrer des psychologues de l'Education nationale, des conseillers en insertion professionnelle, des enseignants, des professionnels de l'entreprise.

Les stages ou visites d'établissement de formation sont un avantage majeur du dispositif. Ils permettent de venir conforter le choix d'orientation de l'étudiant et agissent comme outil de motivation.

Contact pour le dispositif PHARE : pourmonavenir@univ-fcomte.fr

8. ORGANISATION DES EXAMENS

8.1. Types d'épreuves

Le contrôle des aptitudes et des connaissances peut comporter des épreuves écrites, de contrôle continu et/ou des épreuves pratiques et/ou orales.

8.2. Calendrier des examens

Il y a un examen terminal à la fin de chaque semestre, organisé après l'arrêt des cours.

Une 2ème session d'examen sera organisée afin de donner une possibilité de deuxième chance aux étudiant(e)s ajourné(e)s ou absent(e)s lors la session initiale. Les étudiants devront alors se (re)présenter aux concours pour lesquels ils ont été absents (sur la base d'une absence justifiée) ou ajournés.

8.3. Convocations aux examens

Il n'y a pas de convocation écrite individuelle aux examens. L'affichage dans les vitrines de l'UFR, la mise en ligne ou l'envoi par messagerie électronique de l'arrêté d'organisation des examens pour la session unique d'examen et la session de rattrapage en juin tiennent lieu de convocation des étudiant(e)s. Cette dernière sera envoyée au minimum 2 semaines avant la date de l'examen.

8.4. Déroulement des épreuves

La liste des épreuves, le nombre et le type de questions, leur pondération, la durée des épreuves, le nombre de crédits ECTS délivrés seront définis dans une fiche filière. Cette dernière sera soumise au vote du conseil de l'UFR santé, puis voté en CFVU et enfin en CA de l'université pour être adopté.

8.5. Absence aux examens

Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début des examens est déclaré(e) absent(e) à chacune des épreuves correspondantes.

8.6. Notation

Les notes sont publiées avec 2 chiffres après la virgule, en arrondissant :

- au centième de point supérieur, si le chiffre des millièmes est égal ou supérieur à 5
- au centième de point inférieur, si le chiffre des millièmes est strictement inférieur à 5

Les notes obtenues au rattrapage annulent et remplacent les notes de la session initiale.

8.7. Consultation des copies

A l'issue de la publication des résultats, les étudiant(e)s peuvent, dans le mois qui suit cette publication, solliciter le commentaire pédagogique de leurs copies en adressant leur demande aux référents des études et en précisant les UE concernées.

Un rendez-vous est organisé par l'étudiant(e) auprès des enseignants correcteurs concernés.

La consultation doit avoir lieu dans un délai maximum de 12 mois après la publication, et en présence d'un enseignant responsable.

8.8. Validation des UE

La note minimale permettant de valider une UE est fixée à 10/20. Toute note strictement inférieure à 10/20 contraint l'étudiant, quelle que soit sa moyenne générale, à repasser cette UE.

Lorsqu'une UE comprend plusieurs épreuves distinctes, la note globale de cette UE correspond à la moyenne des notes des différentes épreuves. Cette moyenne doit être au moins égale à 10/20 pour valider

l'UE. En cas de moyenne inférieure à 10/20, l'étudiant devra repasser les épreuves de l'UE dont la note est inférieure à 10.

La validation d'une UE reste définitivement acquise.

8.9. Validation des stages de l'année

Elle est prononcée par le jury des examens sur avis du ou des maître(s) de stage.

Pour la 1^{ère} année, la période de stages à valider débute à la rentrée universitaire et s'achève le 30 juin.

En vertu de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste, l'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant et l'obligation de refaire tous les stages de l'année. Il n'y a pas de session de rattrapage pour les stages. Une note de stage est donnée à titre informatif à l'étudiant. Elle n'entre pas dans le calcul de la moyenne générale.

8.10. Attribution des crédits ECTS

Les stages, ainsi que chaque UE, sont affectés d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System). Chaque année totalise 60 crédits ECTS.

L'attribution des crédits ECTS se fait en prenant en compte la validation de chaque UE et la validation des stages. Une fois capitalisés, les crédits ECTS restent acquis définitivement. Les étudiants peuvent être admis dans l'année supérieur avec une « dette » selon le statut AJAC dans le référentiel commun des études de l'uB en partie 1.3.2.

9. AVIS DES INSTANCES

Dates prévisionnelles

- Avis du conseil de perfectionnement :
- Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique :
- Avis du conseil d'administration :

Dossier à envoyer aux adresses suivantes :

formationsante@enseignementsup.gouv.fr

claude.moison@education.gouv.fr

gaelle.louis-rose@enseignementsup.gouv.fr

COPIE

francois.couraud@enseignementsup.gouv.fr

katia.siri@enseignementsup.gouv.fr

10. ANNEXES

Annexe 1 : statuts UFR Santé

En attente de signature du dernier avenant du DSR

Statuts de l'UFR SANTÉ

PREAMBULE

Tous les mandats, qualités ou fonctions mentionnés dans les présents statuts sont indifféremment occupés par des personnes des deux sexes.

TITRE I - CADRE INSTITUTIONNEL, MISSIONS et MOYENS

Article 1

L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la Santé (UFR SANTÉ) est régie par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, par les présents statuts et par ceux de l'Université de Franche-Comté (UFC) dont elle est l'une des composantes.

L'UFR SANTÉ est étroitement associée au Centre Hospitalier Régional de Besançon (CH-B) conformément aux articles L713-4 et L 713-5 du Code de l'Education et à l'article L. 6142-3 du code de la santé publique et en application de la convention du 26/01/2016 signée entre l'UFC et le Centre Hospitalier Régional de Besançon constituant le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Besançon (CHU-B). Cette convention vise à coordonner les politiques des deux établissements dans le domaine de l'enseignement et de la recherche en assurant la cohérence de la stratégie partenariale dans leurs domaines de compétences.

Article 2

Dans le cadre des missions dévolues à l'UFC, l'UFR SANTÉ est chargée des missions dans le domaine des sciences de la santé suivantes :

- assurer l'enseignement théorique et pratique de la médecine, de l'odontologie, de la pharmacie, des sciences biologiques, de la maïeutique et de toute discipline du domaine de la santé dans les cycles universitaires et postuniversitaires,
- assurer l'accès et la préparation à tout diplôme, grade, certificat ou attestations d'études existants ou à créer dans le domaine des sciences médicales, odontologiques, pharmaceutiques, maïeutique et de toute autre profession de santé,
- répondre aux besoins et obligations de formation professionnelle continue des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, biologistes, maïeuticiens et autres professions de santé.
- évaluer les formations théoriques et pratiques et favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle,
- proposer la création ou la transformation des emplois Hospitalo-Universitaire de médecine, d'odontologie et de pharmacie et des emplois d'enseignants de médecine générale au

ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et au ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

- favoriser la création, l'intégration ou la transformation des emplois de toutes les professions de santé au sein de l'Université en lien avec les institutions compétentes.

- proposer le recrutement d'enseignants chercheurs à l'UFC.

- recruter en concertation avec le CHU-B les Chefs de Clinique des universités-Assistants des hôpitaux (CCA), les Assistants Hospitaliers Universitaires (AHU) et les chefs de clinique des universités de médecine générale.

- favoriser le recrutement avec le CHU-B des emplois de toutes les professions de santé intégrées à l'Université.

- évaluer les personnels Hospitalo-Universitaires dans le cadre de leur rapport d'activité quadriennal.

- promouvoir et développer une activité de recherche fondamentale et translationnelle, appliquée et clinique dans le domaine de la santé en liaison avec les autres composantes de l'UFC, avec la Communauté d'Universités et d'établissements Bourgogne Franche Comté (COMUE UBFC), avec les grands organismes nationaux de recherche et avec tout autre organisme public ou privé,

- favoriser le développement de la coopération universitaire régionale, inter-régionale et internationale.

Article 3

Ces objectifs sont atteints grâce à la mise en œuvre des moyens suivants :

- a- L'UFR SANTÉ exerce cette activité d'enseignement, de recherche et de soins dans :
 - les locaux administratifs, d'enseignement et de recherche de l'UFR,
 - dans les locaux ou laboratoires qui peuvent être partagés avec les autres composantes de l'UFC et de la COMUE UBFC,
 - dans les locaux administratifs, d'enseignement et de recherche du CHRU-B ou de tout autre établissement, structure ou lieu de stage susceptible de passer convention avec le CHU-B ou l'UFC,
- b- L'UFR SANTÉ dispose d'un budget annuel de fonctionnement, avec notamment des unités budgétaires identifiées par type de formation.
- c- L'UFR SANTÉ dispose des services administratifs et techniques qui lui permettent d'exercer ses missions.
- d- L'UFR SANTÉ dispose d'un organigramme fonctionnel décrivant les différentes filières de formation constituées en département.

Article 4

- Les emplois Hospitalo-Universitaires et les emplois d'enseignants de médecine générale attribués à l'UFC sont directement affectés à l'UFR SANTÉ par les deux ministères de tutelle : le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Les services des personnels Hospitalo-Universitaires sont organisés en liaison étroite avec la Direction des Affaires Médicales du CHU-B
- Les autres catégories de personnel sont gérées par les services centraux de l'UFC.

TITRE II - L'ORGANISATION DE L'UFR SANTÉ

Article 5

L'UFR SANTÉ est administrée par un conseil de gestion (le Conseil) élu et dirigée par un directeur élu par ce même conseil.

Son siège est situé au 19 rue Ambroise Paré à Besançon.

Chapitre 1 – Le Conseil

Section 1 – Composition

Article 6

Le Conseil est composé de 40 membres dont 32 membres élus représentant les différentes catégories de personnels et d'usagers et 8 personnalités extérieures.

A- Les membres élus au Conseil

Les 32 membres se répartissent de la façon suivante, conformément aux dispositions de l'article D719-4 du code de l'éducation :

- **COLLEGE A** : professeurs et personnels assimilés,
10 représentants,
- **COLLEGE B** : maîtres de conférences, autres enseignants et assimilés,
8 représentants,
- **COLLEGE P** : praticiens hospitaliers, chefs de service ou de structure interne hospitalière participant à la formation pratique des 2^o et 3^o cycles des études en santé participant à l'enseignement,
2 représentants,

- **COLLEGE D** : usagers
10 étudiants titulaires et 10 étudiants suppléants, régulièrement inscrits dans l'UFR en vue de la préparation d'un concours ou d'un diplôme délivré par l'UFC quel que soit le domaine de formation,
- **COLLEGE DES PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES, INGENIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE (BIATSS)**
2 représentants.

B- Les personnalités extérieures

8 personnalités extérieures sont appelées à siéger au Conseil dont :

6 personnalités extérieures relevant de la catégorie définie au II du 1° de l'article L. 712-3 du code de l'éducation, représentant les collectivités territoriales, institutions et organismes suivants :

- le CHU-B,
- l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté,
- le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins,
- le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens,
- la ville de Besançon,
- le Conseil Départemental du Doubs.

Ces collectivités territoriales, institutions et organismes désignent nommément la personne qui les représente ainsi que la personne de même sexe qui les remplace en cas d'empêchement temporaire.

Lorsque qu'une personnalité extérieure perd la qualité au titre de laquelle elle avait été désignée ou cesse définitivement de siéger pour quelque cause que ce soit, un représentant du même sexe est désigné pour la durée du mandat restant à courir.

Les représentants des collectivités territoriales doivent être membres de leurs organes délibérants.

2 personnalités extérieures relevant de la catégorie définie au II du 1° de l'article L. 712-3 du code de l'éducation choisies pour leurs compétences et proposées par le directeur de l'UFR au Conseil qui les désigne.

Les personnalités extérieures sont désignées conformément aux articles D719-41 à D719-47-5 du code de l'éducation, en particulier au regard de l'obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes.

C- Les personnalités invitées :

Les personnalités suivantes, siégeant à titre consultatif sont invitées de droit au Conseil s'ils n'en sont pas membres élus :

- Le vice-président de l'UFC, délégué aux relations avec le CHU-B (ou le conseiller du président de l'UFC, délégué aux relations avec le CHU-B, le cas échéant),
- Le président du collegium des sciences de la santé et du sport,
- Le directeur général des services de l'UFC,
- L'agent comptable de l'UFC,
- Le président de la Commission Médicale d'Etablissement du CHU-B,
- Le vice-président du directoire du CHU-B, en charge de la recherche,
- Le doyen de l'UFR des Sciences de Santé de l'Université de Bourgogne,
- Le vice-doyen de l'UFR de Sciences de Santé de l'Université de Bourgogne,
- Le ou les directeurs des départements non représentés par un membre élu du conseil afin d'assurer une représentation de tous les départements de formation
- Le Conseil Régional de l'Ordre des Chirugiens-dentistes,
- La responsable des services administratifs de l'UFR SANTÉ,
- La responsable de la scolarité de l'UFR SANTÉ,

Le directeur de l'UFR SANTÉ peut inviter un ou plusieurs membres à titre consultatif, pour la durée des travaux qui les concernent, en fonction de l'ordre du jour.

Article 7 - Les groupes de travail du Conseil

Le Conseil peut constituer des groupes de travail au sein desquels se fait le travail préparatoire à ses débats.

Ces groupes de travail sont composés de membres du Conseil auxquels pourront s'adjoindre des personnes extérieures au Conseil invitées par le directeur de l'UFR SANTÉ.

Section 2 – Désignation des membres du Conseil

Article 8

Les opérations électorales se déroulent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, à savoir :

- Le code de l'éducation en particulier son livre VII, Titre 1° ainsi que ses articles D719-1 à D719-40 ;
- Les statuts de l'UFC et les présents statuts de l'UFR SANTÉ.

Les listes de candidats des représentants des collèges A et B doivent représenter tous les secteurs de formations présents au sein de l'UFR SANTÉ.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Article 9

- La durée du mandat des membres élus non étudiants du Conseil ainsi que les personnalités extérieures est de 4 ans
- La durée du mandat des étudiants titulaires et suppléants est de 2 ans
- Lorsqu'un représentant des personnels perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par le candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu.
- Lorsqu'un représentant titulaire des usagers perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par son suppléant qui devient titulaire. Lorsque le siège d'un représentant suppléant devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir, au premier des candidats non élus de la même liste.

Section 3 – Fonctionnement et compétences du Conseil

Article 10

- Le Conseil se réunit en séance ordinaire sur convocation du directeur de l'UFR au minimum une fois par trimestre au cours de l'année universitaire et en séance extraordinaire chaque fois que le directeur le juge nécessaire ou à la demande du tiers de ses membres.
- L'ordre du jour est établi par le directeur et, sauf cas d'urgence, adressé aux membres du Conseil 5 jours minimum avant la réunion. Cet ordre du jour comprendra obligatoirement toutes les questions déposées par écrit par les membres du Conseil au moins 5 jours avant la date du Conseil.
- Les séances du Conseil ne sont pas publiques. Toutefois, le Conseil pourra inviter à titre consultatif, toute personne susceptible d'éclairer ses débats, pour la durée des travaux qui le (s) concerne.
- Le quorum requis pour que le Conseil puisse siéger valablement est fixé à la moitié de ses membres en exercice, présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil se réunit au minimum 8 jours et au maximum 15 jours plus tard. Il siègera alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.
- En cas d'empêchement, un membre du Conseil peut se faire représenter par un autre membre du Conseil. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.
- Les décisions sont prises sur propositions du directeur à la majorité simple des membres du Conseil présents ou représentés, sauf en ce qui concerne les délibérations statutaires.
- Le Conseil est présidé par le directeur de l'UFR ou en cas d'empêchement par le directeur-adjoint. En cas d'empêchement du directeur-adjoint, la séance du Conseil est reportée dans un délai qui n'excède pas 15 jours.
- Le secrétariat du Conseil est assuré par les services administratifs, sous la responsabilité du responsable des services administratifs.

- Les procès-verbaux des réunions du Conseil en formation plénière sont diffusés à ses membres avant d'être soumis au vote du Conseil lors de la séance suivante. Ils sont ensuite mis en ligne sur le site intranet.
- Un extrait des procès-verbaux des séances du Conseil restreint, peut, en outre, être communiqué aux agents dont la situation personnelle a été évoquée à l'occasion de ces réunions, sur demande écrite de leur part. Cet extrait du procès-verbal se limite, alors aux seules informations qui les concernent.

Article 11

a. Le Conseil siège en *formation restreinte* aux enseignants de rang au moins équivalent pour toutes les questions individuelles.

b. Le Conseil siège en *formation plénière* pour toutes les autres délibérations et notamment en ce qui concerne :

- l'élection du directeur,
- l'approbation préalable de l'adjoint du directeur et des assesseurs,
- la révision des effectifs relevant du statut hospitalo-universitaire et les campagnes d'emplois des autres catégories de personnels,
- l'orientation des politiques en matière d'enseignement et de recherche de l'UFR SANTÉ,
- l'organisation des enseignements et les modalités du contrôle des connaissances dans le respect de l'article 713-4 du Code de l'Education,
- la préparation et l'organisation des concours et examens en collaboration avec les partenaires de l'UFR,
- l'évaluation des enseignements,
- les modalités de collaboration avec les autres UFR de l'UFC, de la COMUE UBFC et des universités des autres régions,
- le vote du budget initial, des décisions budgétaires modificatives qui deviendront exécutoires après adoption par le Conseil d'Administration de l'UFC,
- la modification des statuts de l'UFR.

Chapitre 2 : le directeur

Section 1 – Désignation et statut

Article 12

La dénomination d'usage du directeur de l'UFR est celle de doyen. Le directeur de l'UFR est élu par le Conseil siégeant en formation plénière suivant les règles définies à l'article L713-3 du code de l'éducation. Pour cette élection, la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres du Conseil présents ou représentés est requise pour le premier tour et à la majorité relative pour les tours suivants. Il ne peut être procédé à plus de cinq tours de scrutin par réunion du Conseil consacrée à l'élection du directeur. Si, à l'issue de ces cinq tours de scrutin, aucun candidat n'a recueilli la majorité requise, le Conseil se réunit à nouveau, pour un nouveau scrutin, 15 à 30 jours plus tard.

La déclaration de candidature est obligatoire avant chaque tour de scrutin.

Article 13

Le directeur de l'UFR est élu pour 5 ans. Il est rééligible une fois.

Il est choisi parmi les personnels enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, et sont en fonction dans l'UFR.

Section 2 – Attributions du directeur

Article 14

Elles sont définies de la façon suivante :

- a. Il dirige et représente l'UFR dans ses rapports avec le président de l'UFC, les membres du bureau et la direction générale des services, les autres composantes de l'UFC et les organismes extérieurs dont la COMUE UBFC.
- b. Il prépare et met en œuvre les délibérations du Conseil d'UFR qu'il préside.
- c. Il prépare et soumet le dialogue d'objectifs et de moyens de l'UFR à la présidence de l'UFC.
- d. Il prépare le projet de budget et les décisions budgétaires modificatives qu'il soumet au vote du Conseil.
- e. Il est habilité à prendre les décisions imposées par l'urgence avec obligation d'en rendre compte au Conseil dans les plus brefs délais.
- f. Il a qualité pour signer seul et de plein droit, les conventions relatives à l'enseignement, la recherche avec le CHU-B. Les conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 713-4 du Code de l'Éducation sont approuvées par le président de l'UFC et votées par le Conseil d'Administration de l'UFC.
- g. Conjointement avec le directeur général du CHU-B :
 - il nomme les Chefs de Clinique-Assistants des hôpitaux (CCA) et les Assistants Hospitalo-Universitaire (AHU),
 - il propose aux Ministres concernés, les créations et transformations d'emplois Hospitalo-Universitaires de son secteur de formation.
- h. Le directeur et les personnels de catégorie A de l'UFR SANTÉ peuvent recevoir délégation de signature du président de l'UFC dans les conditions définies à l'article L712-2 du code de l'éducation.
Le détail des objets de délégation est précisé et mis à jour régulièrement sur le site internet de l'UFC.
- i. Le directeur assiste le président de l'UFC en matière de protection contre les risques d'incendie et de panique au sein de l'UFR dans les conditions définies par une décision prise par le président de l'UFC. Il est tenu d'informer sans délai le président de l'UFC en cas de problèmes liés à la sécurité.
- j. Il a autorité sur les personnels BIATSS.

Chapitre 3 : le directeur-adjoint

Article 15

Le directeur est assisté d'un adjoint, membre élu du Conseil, enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur. Si la composition du Conseil le permet, cet adjoint sera hospitalo-universitaire et d'un secteur différent de celui du directeur.

- La dénomination d'usage de directeur-adjoint est celle de Doyen de sa spécialité.
- A chaque renouvellement du Conseil, le directeur propose au Conseil un directeur – adjoint et nomme ce dernier sous réserve de l'approbation préalable du Conseil pour un mandat de la même durée que celle du Conseil.
- Il est chargé de gérer son domaine de formation et représente l'UFR à la conférence nationale des directeurs d'UFR (dite conférence des doyens) de sa formation.
- Il assure l'intérim en cas d'empêchement ou d'absence provisoire du directeur
- En cas de démission ou d'empêchement prolongé du directeur, de nouvelles élections ont lieu entre le quinzième et le trentième jour suivant cette interruption. L'intérim est assuré par l'adjoint du directeur sous réserve de sa désignation en qualité de directeur par intérim par le président de l'UFC.
- En cas de vacance du poste de l'adjoint du directeur, une procédure de nomination de son remplaçant est mise en œuvre conformément aux dispositions du présent article pour la durée du mandat restant à courir.

Chapitre 4 : les assesseurs et les chargés de missions

Article 16

Le directeur de l'UFR est également assisté d'assesseurs issus des différents secteurs de formation et choisis parmi les élus des collèges A et B du Conseil. Ces assesseurs représentent leur domaine de formation sous le vocable de « doyen » du domaine, notamment à la conférence nationale des directeurs d'UFR (dite conférence des doyens) et coordonne le département de formation.

Le directeur de l'UFR les nomme sous réserve de l'approbation préalable du Conseil pour un mandat de la même durée que celle du Conseil. Il peut également nommer des chargés de missions pour la durée de son mandat.

Chapitre 5 : Les commissions spécialisées

Article 17

Le Conseil peut se doter sur proposition d'un de ses membres de commissions spécialisées ainsi que d'instances d'animation, de réflexion, d'évaluation, de proposition dans tous les domaines relevant de sa compétence. La création et la modification ou la dissolution des commissions sont votées par le Conseil. Les missions, compositions et

règles de fonctionnement de ces commissions sont précisées dans leur règlement intérieur, approuvé par le Conseil.

Chapitre 6 : les unités de recherche

Article 18

Le rôle et les modalités d'élection des directeurs de laboratoires ou centre de recherche ainsi que les modalités de fonctionnement de leurs conseils respectifs sont précisées dans le règlement intérieur des unités de recherche concernées.

Le directeur de l'UFR ou son représentant peut assister de plein droit aux réunions du conseil de laboratoire.

Chapitre 7 : règlement intérieur

Article 19

Le directeur peut proposer au Conseil l'adoption d'un règlement intérieur de l'UFR précisant, en accord avec le règlement intérieur de l'UFC, les conditions d'organisation interne de l'UFR.

TITRE III – REVISION DES STATUTS

Article 20

Les modifications des présents statuts peuvent être proposées à l'initiative du directeur, du tiers des membres du Conseil ou du Président de l'UFC. Elles doivent être adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres du Conseil, présents ou représentés. Les délibérations modificatives des statuts sont transmises pour approbation au Conseil d'Administration de l'UFC.

Statuts modifiés adoptés par le conseil de l'UFR SANTÉ le 18 septembre 2017, approuvés par le conseil d'administration de l'UFC le 7 novembre 2017, rendus exécutoires par M. le recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, le 14 novembre 2017.

Statuts modifiés adoptés par le conseil de l'UFR SANTÉ le 29 juin 2022, approuvés par le conseil d'administration de l'UFC le 5 juillet 2022, rendus exécutoires par Madame la rectrice de l'académie de Besançon, chancelier des universités, le 13 juillet 2022.

À Besançon, le

La Présidente de l'Université,

Marie-Christine WORONOFF



UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

UFR SANTE

DEPARTEMENT DES PROFESSIONS DE LA REEDUCATION

Formation Initiale et Continue

SOMMAIRE

TITRE I- DEFINITION ET MISSIONS DU DEPARTEMENT DES PROFESSIONS DE LA REEDUCATION

ARTICLE 1 – Création d'un département des professions de la rééducation et objet

ARTICLE 2 – Missions du département des professions de la rééducation et objet

2.1. Mission d'enseignement et de formation initiale et continue

2.2. Mission d'évaluation

2.3. Mission de recherche et d'expertise

2.4. Mission de communication, de coopération et de valorisation

TITRE II- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DEPARTEMENT DES PROFESSIONS DE LA REEDUCATION

ARTICLE 3 – La direction et la coordination pédagogique du département des professions de la rééducation

ARTICLE 4 – Le comité stratégique du département des professions de la rééducation

4.1. Composition du comité stratégique

4.2. Compétences du comité stratégique

4.3. Fonctionnement du comité stratégique

ARTICLE 5 – La commission pédagogique du département des professions de la rééducation

5.1. Composition de la commission pédagogique

5.2. Compétences de la commission pédagogique

TITRE III- MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU DEPARTEMENT DES PROFESSIONS DE LA REEDUCATION

ARTICLE 6 – Moyens financiers et matériels

ARTICLE 7 – Moyens en personnel

ARTICLE 8 – Vie étudiante

TITRE IV- DIVERS

Article 9 – Modalités de révision des statuts du département des professions de la rééducation

TITRE I - DEFINITION ET MISSIONS DU DEPARTEMENT DES PROFESSIONS DE LA REEDUCATION

ARTICLE 1- Création d'un département des professions de la rééducation et objet

En application du 1° de l'article L. 713-1 du code de l'éducation, de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique et de l'article 5 des statuts de l'Université de Franche-Comté, il est créé, au sein de l'UFR Santé, un département des professions de la rééducation, qui regroupe entre autres les filières de formation en masso-kinésithérapie et d'orthophonie. En accord avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (arrêté N°2021-E-08650) et l'Université de Franche-Comté (délibération n° 2021-21_118 du 25 mai 2021), ce département peut accueillir d'autres filières relatives aux professions de la rééducation telles que :

- Ergothérapie,
- Psychomotricité,
- Pédicure-podologue,
- Orthoptiste...

Ce département est placé sous l'autorité du directeur de l'UFR Santé et de son conseil de gestion.

Le département comprend un directeur et un directeur adjoint, un comité stratégique, une commission pédagogique par filière, une équipe administrative et des enseignants associant formateurs, hospitalo-universitaires et enseignants-chercheurs.

Le département des professions de rééducation a son siège au sein de l'UFR Santé de l'Université de Franche-Comté ; les équipes enseignantes sont toutefois réparties sur plusieurs sites dont l'IFPS du CHRU de Besançon et l'IFMS du centre hospitalier Nord Franche-Comté (HNFC).

ARTICLE 2 – Missions du département des professions de la rééducation

Le département des professions de la rééducation a pour mission :

- d'assurer le parcours des étudiants qui ont choisi une filière des professions de la rééducation tels que à l'article L.4383-3 du code de la santé publique, au cours du premier cycle en santé au sein de l'UFR ;
- d'assurer le parcours des étudiants qui ont choisi d'intégrer les formations aux professions de la rééducation dont l'orthophonie par les modalités d'admission directe via la plate-forme parcourcup ;
- et d'accompagner les étudiants dans le cadre de l'UFR Santé à l'obtention de qualifications universitaires complémentaires pouvant aller jusqu'à l'intégration dans un troisième cycle d'enseignement et de recherche ;
- d'élaborer et mettre en œuvre les suivis pédagogiques, scientifiques et financiers des filières de la rééducation sous l'égide du conseil de gestion de l'UFR Santé ;
- déterminer des collaborations conventionnées avec des universités françaises, européennes et étrangères.

Les missions du département des professions de la rééducation s'exercent dans les domaines suivants :

- la formation initiale et continue ;
- l'évaluation ;
- la recherche et le développement de l'expertise ;
- la communication, la coopération et la valorisation de la profession.

2-1 Missions d'enseignement et de formation initiale et continue

Les missions de formation initiale et continue du département des professions de la rééducation sont définies par les référentiels des études selon la réglementation en vigueur (orthophonie : décret n° 2013-798 du 30 août 2013 ; masseur-kinésithérapie : décret no 2015-1110 du 2 septembre 2015 ; ergothérapie : arrêté du 5 juillet 2010 ; psychomotricité : arrêté 7 avril 1998 ; orthoptie : arrêté 20 octobre 2014) et permettant l'obtention des diplômes des professions de la rééducation.

Elles ont pour objet de :

- contribuer à la réflexion et aux propositions sur le contenu de l'enseignement du premier cycle en santé, et des programmes des études des filières de la rééducation. Les propositions sont respectivement examinées dans les différentes commissions pédagogiques du premier cycle en santé, médecine et professions de la rééducation et soumises au conseil de gestion pour approbation ;
- élaborer et mettre en œuvre les objectifs pédagogiques nécessaires aux études des professions de la rééducation dans leur enseignement théorique, leur apprentissage clinique mais aussi de recherche, en tenant compte des spécificités des territoires de santé de la Bourgogne Franche-Comté ;
- assurer la mutualisation d'unité d'enseignements (UE) entre les filières du Département des professions de la rééducation, le cas échéant, et avec les autres filières de l'UFR et de l'Université ;
- mettre en œuvre l'alternance intégrative en lien avec les terrains de stage (établissements de santé, cabinets libéraux...).
- favoriser les stages hospitaliers afin d'entretenir l'attractivité des établissements de santé, l'intérêt des futurs professionnels des métiers de la rééducation pour cet exercice, et à la possibilité de projets de recherche portés en milieu hospitalier ;

- participer à la formation des professionnels de la rééducation, ainsi que de tout autre praticien ou professionnel de santé, en développant notamment des actions de formation continue (DPC, DU, ...) ;
- organise les jurys de certification, les commissions d'attribution des crédits (CAC) et la délivrance des crédits européens (ECTS) ;
- participer aux commissions de validation des acquis et de l'expérience des professionnels de la rééducation souhaitant intégrer un cursus universitaire ;
- développer l'enseignement clinique par le biais de la simulation, grâce aux outils et plateformes de formation de l'UFR Santé et du CHRU de Besançon et de l'HNFC.

Les modalités d'enseignement sont soumises à l'approbation de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'université.

2-2 Missions d'évaluation

Dans le cadre de sa mission d'évaluation, le département :

- participe au dispositif d'évaluation des enseignements et de la vie universitaire mis en œuvre par l'Université ;
- propose un dispositif d'évaluation spécifique des formations aux professions de la rééducation complétant le précédent notamment dans le domaine des outils d'apprentissage clinique, de l'encadrement hospitalier, de l'usage de Portefolio
- s'engage dans une démarche qualité du dispositif de formation et d'une manière générale, participe à toutes actions visant à améliorer la qualification professionnelle des professionnels de la rééducation

2-3 Missions de recherche et d'expertise

Dans sa mission de recherche et d'expertise, le département des professions de la rééducation :

- pose la recherche comme partie intégrante du niveau grade master dans les formations aux professions de la rééducation ;
- promeut les parcours personnalisés de recherche auprès des étudiants ;
- incite et développe la publication d'articles de recherche aux professions de la rééducation ;
- adosse la formation à des unités de recherche de l'Université.

1. Missions de communication, de coopération et de valorisation

Dans sa mission de communication, de coopération et de valorisation, le département des professions de la rééducation :

- assure la coopération interdisciplinaire notamment au sein des filières de formation de l'UFR Santé mais également entre les autres filières universitaires ainsi qu'avec les IFPS du CHRU de Besançon et l'IFMS de l'HNFC ;
- assure la concertation avec les différentes instances impliquées dans la formation, l'évaluation et la recherche au niveau régional, national et international ;
- favorise la mutualisation des enseignements et des enseignants avec d'autres filières universitaires ;
- encourage, soutient et développe des actions visant à améliorer les compétences des professionnels de la rééducation.

TITRE II - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DEPARTEMENT

ARTICLE 3 - La direction et la coordination pédagogique du département des professions de la rééducation :

Le département des professions de la rééducation est dirigé par un directeur et un directeur adjoint. Les directeurs sont nommés par le directeur de l'UFR Santé sur propositions du collège des enseignants titulaires des différentes filières de formation. **Le directeur et le directeur adjoint sont issus de filières de formations différentes et titulaires (collège A ou B) des disciplines universitaires des métiers de la rééducation ou assimilés**

Les directeurs devront être titulaires à la base d'un diplôme des professions de la rééducation tel que défini à l'article L.4383-3 du code de la santé publique.

Le mandat du directeur et du directeur adjoint est de 4 ans. Il est renouvelable une fois.

En cas de départ ou d'impossibilité pour le directeur d'assurer sa fonction, le directeur adjoint assure l'intérim dans l'attente de son retour ou de la nomination d'un nouveau directeur.

Les directeurs du département des professions de la rééducation pourront nommer, sur proposition du collège des enseignants titulaires et dans le respect des filières et des sites de formation, des responsables de filières et/ou de sites. La durée de leur mandat sera équivalente à celle des directeurs.

Les directeurs et responsables de filières et/ou de sites forment un comité de direction (CODIR) qui se réunit régulièrement pour définir les principaux objectifs du département.

Les missions des directeurs du département des professions de la rééducation sont :

- le fonctionnement général de la composante ;
- le pilotage et l'animation des CODIR ;
- le suivi budgétaire du département en lien avec les services centraux de l'UFR Santé et du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ;
- les propositions de recrutement des membres de l'équipe pédagogique de la structure de formation dont elle en assure l'encadrement ;
- la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique du département concernant toutes les filières de formation ;
- l'organisation de la formation initiale et continue dispensée au sein du département et dans les différents lieux de stage accueillant les étudiants pour toutes les filières ;
- l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique et administrative ;
- le contrôle des études en lien avec la scolarité de l'UFR Santé ;
- la présidence des jurys de délibération des études par délégation du directeur d'UFR ;
- La mise en œuvre de la procédure d'évaluation et/ou d'agrément de la structure de formation ;
- La coordination des travaux de recherche du département ;
- Le rayonnement de la structure de formation sur un plan national et international.
- La représentation au conseil de gestion de l'UFR santé s'il n'y est pas élu ou en cas d'absence ou d'empêchement du doyen.

Ils s'appuient sur un personnel dédié du département pour la gestion administrative, financière et pédagogique de la structure de formation, et intégré aux personnels de l'UFR.

Les directeurs du département des professions de la rééducation pourront s'appuyer sur les responsables de filières et/ou de sites notamment pour :

- la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique du département notamment pour sa déclinaison par filière de formation ;
- l'accompagnement et le suivi personnalisé des étudiants(es) ;
- l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique et administrative en fonction des filières et des sites ;
- le contrôle des études en lien avec la scolarité de l'UFR Santé ;
- la présidence des jurys de délibération des études.

ARTICLE 4 - Le comité stratégique du département des professions de la rééducation

4.1 Composition du comité stratégique

Le comité stratégique est composé de membres de droit et de membres invités.

Les membres de droit sont nommés *ex qualité* ; ils siègent au comité stratégique pendant toute la durée d'exercice des fonctions au titre desquelles ils ont été nommés membres de droit.

Sont membres de droit :

- le directeur du département des professions de la rééducation qui préside le comité stratégique ;

- le directeur adjoint du département

- le doyen de l'UFR Santé ou son représentant ;
- le vice-président chargé de la Formation et de la Vie étudiante (CFVU) ou son représentant ;
- les responsables de filières et/ou de sites si la filière n'est pas représentée ;
- le responsable administratif de l'UFR Santé ou son représentant ;
- la présidente de Région ou son représentant ;
- le directeur du CHRU de Besançon ou son représentant ;
- le directeur de l'Hôpital Nord Franche-Comté ou son représentant
- le directeur de l'Agence régionale de Santé ou son représentant ;

En plus de ces membres de droit, les directeurs du département des professions de la rééducation désignent un représentant hospitalo-universitaire pour chacune des filières des professions de la rééducation ouverte au sein dudit département. Son mandat est de quatre ans.

Ces membres composent le comité stratégique du département des professions de la rééducation. Ces membres siègent avec voix délibérative.

En cas de partage des voix le directeur du département, président du comité stratégique, a voix prépondérante.

Le directeur du département des professions de la rééducation peut également inviter à siéger à titre consultatif et autant que de besoin, toute personne qualifiée à titre d'expert professionnel et/ou universitaire au regard des sujets mis à l'ordre du jour, ou des groupes de travail organisés.

4.2 *Compétences du comité stratégique*

Le comité stratégique a pour mission l'élaboration, la coordination des grandes orientations de formation, la cartographie des stages du département ainsi que leur évaluation.

Ses orientations seront déclinées pour chaque filière sous la responsabilité du responsable de filière chargé de la rédaction du projet pédagogique et dans le respect de chaque référentiel de formation.

Il s'assure du bon déroulement de l'ensemble des activités d'enseignements théoriques, cliniques et évaluatives

Il participe en concertation avec les directions des affaires financières de l'UFR Santé et de l'Université de Franche-Comté à l'élaboration du budget annuel par filière du département et à sa procédure contradictoire dans le cadre de la convention établie entre l'Université et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Il se prononce sur :

- o les questions relatives à l'enseignement et aux orientations du département ;
- o le projet pédagogique et les propositions de mutualisation de moyens avec d'autres filières de l'UFR élaborés par les commissions pédagogiques de chaque filière
- o les propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement et d'investissement dans le cadre des délibérations et affectations budgétaires ;
- o le recrutement de l'équipe pédagogique qui sera proposé au conseil de gestion de l'UFR, dans le respect des dispositions statutaires applicables aux personnels recrutés ;
- o l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique ;

les décisions disciplinaires ;

et donne son avis sur le nombre d'entrants admis en première année d'études ou via des passerelles prévues réglementairement. Il est rappelé, qu'il appartient à la Région de répartir les quotas fixés au niveau national et de fixer les capacités d'accueil de certaines formations paramédicales de la rééducation en référence à son schéma régional des formations sanitaires et sociales et dans la limite des financements de places accordées et conventionnées. Le nombre de places ne peut être modifié sans concertation préalable et sans accord express de la Région.

Toutes les propositions de modifications concernant l'organisation, le financement, le fonctionnement et dans les projets d'investissement du département des professions de la rééducation sont présentées et font l'objet d'un vote en conseil de gestion de l'UFR Santé.

4.3 Fonctionnement du comité stratégique

Le comité stratégique se réunit sur convocation du directeur du département des professions de la rééducation au moins une fois par an, ou sur demande écrite de la moitié au moins des membres du comité.

Lors de la réunion du comité stratégique, les membres présents ou représentés doivent réunir ensemble plus de la moitié des membres du comité. Si ce quorum n'est pas atteint, le comité stratégique doit être de nouveau convoqué dans les 8 jours. Lors de cette deuxième assemblée du comité, il n'y a plus de quorum minimum.

Il est admis un seul pouvoir par membre présent.

Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées soit à la demande du directeur du département des professions de la rééducation, du directeur de l'UFR Santé ou d'un des responsables enseignants universitaires de la commission pédagogique.

L'ordre du jour doit être communiqué deux semaines, au moins, avant la séance.

Les avis et propositions du comité stratégique font l'objet d'un argumentaire qui figure dans le compte-rendu de séance. En cas de divergence d'opinions, les avis et propositions peuvent être soumis au vote des participants. Les décisions et avis peuvent faire l'objet d'un vote à bulletin secret si au moins un membre de l'instance le demande.

Les réunions du comité stratégique donnent lieu à la rédaction d'un compte-rendu de séance, qui est soumis pour approbation aux membres présents en séance.

Chaque année les directeurs du département, rédigent un rapport d'activité, qui est transmis et approuvé par le conseil de gestion de l'UFR Santé. Après approbation, il est communiqué à la Région Bourgogne Franche-Comté.

ARTICLE 5 - Les commissions pédagogiques du département des professions de la rééducation

Le comité stratégique du département s'appuie pour son fonctionnement sur une commission pédagogique constituée pour chaque filière des professions de la rééducation (masso-kinésithérapie, orthophonie...).

Cette commission a pour objectif de traiter les questions relatives à la mise en œuvre de la politique pédagogique de chaque formation, à l'agrément des terrains et maîtres de stage et à la désignation des chargés d'enseignement et enseignants associés.

La commission pédagogique se réunit en assemblée plénière au moins une fois par semestre.

5.1. Composition de la commission pédagogique

La commission pédagogique comprend :

Des Membres de droit :

- le directeur du département des professions de la rééducation qui préside la commission ;
- Le directeur adjoint
- le responsable de filière ;
- le cas échéant, les responsables de site si la filière n'est pas représentée ;
- le responsable de scolarité de l'UFR.
- un représentant formateur par année de la filière ;
- deux responsables hospitalo-universitaires de l'UFR Santé et/ou d'une autre UFR désigné par le directeur de l'UFR concerné ;
- deux professionnels de la filière concernée exerçant sur un terrain de formation clinique de la région et participant à la formation des étudiants ; ils sont désignés par le directeur du département sur proposition du responsable de filière ;
- Au moins deux étudiants par filière de formation et par cycle d'études

- le directeur des soins, coordonnateur général des soins, des établissements de santé accueillant les étudiants en stage, ou son représentant

Le mandat des membres nommés est de 4 ans, à l'exception des étudiants qui est de deux ans. La commission pédagogique est présidée par le directeur du département. En cas d'empêchement, directeur adjoint assure cette mission.

Des Membres invités désignés :

Le directeur du département, comme le responsable de filière peuvent également inviter à siéger à titre consultatif et autant que de besoin, toute personne qualifiée à titre d'expert professionnel et/ou universitaire au regard des sujets mis à l'ordre du jour, ou des groupes de travail organisés.

5.2. Compétences de la Commission Pédagogique

Elle élabore, le cas échéant en articulation avec le programme du premier cycle en santé ou d'autres UFRs, le projet pédagogique de la filière pour l'intégralité des cycles de formation.

Elle assure la mise en œuvre des décisions du conseil stratégique.

Elle définit le calendrier et les modalités de contrôle des connaissances afférentes aux années de chaque cycle d'études. Les travaux de la commission pédagogiques peuvent être le cas échéant être soumis et validés en conseil de gestion de l'UFR et en CFVU.

Elle décide des modalités d'enseignements et de la formation clinique.

Elle définit des critères d'agrément des services, des maîtres de stages et des lieux de stages formateurs pour les étudiants.

Lorsque les stages ont lieu en établissement de santé, les directeurs de soins de ces établissements sont consultés sur le nombre de lieux de stages à ouvrir, et les services envisagés. Ils sont associés à la définition des critères de validation des stages et à la désignation des maîtres de stage.

Elle arrête le règlement intérieur de filière.

Elle peut être consultée sur l'élaboration et le renouvellement d'accords et conventions nécessaires au bon déroulement des activités d'enseignement du département.

Elle recueille les situations individuelles des étudiants.

Elle étudie les dossiers relatifs aux situations individuelles des étudiants (difficultés pédagogiques, propositions d'ajustement de parcours, redoublement, césure, propositions liées aux CAC...).

La procédure disciplinaire au sein des universités est strictement cadrée par le code de l'éducation et relève de la section disciplinaire du CAC.

Elle est tenue informée :

- Des demandes d'interruption des études ;
- Des demandes de reprise des études formulées par les anciens étudiants ;
- Des intégrations de nouveaux étudiants dans le cadre de la procédure d'admission par passerelles ;
- Des intégrations en 2ème cycle d'études de nouveaux étudiants issus d'autres sites universitaires ou hospitaliers d'enseignement.

A l'issue de son travail, la commission pédagogique présente une synthèse de son activité pour approbation au comité stratégique du département et au conseil de gestion de l'UFR Santé.

La commission pédagogique désigne en son sein un représentant chargé de développer des actions de formation continue en lien avec le conseil de gestion de l'UFR Santé et l'Université.

TITRE III - MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU DEPARTEMENT DES PROFESSIONS DE LA REEDUCATION

ARTICLE 6 - Moyens financiers et matériels

Le département des professions de la rééducation est financé, entre autres, par une dotation annuelle de fonctionnement versée par la Région Bourgogne Franche-Comté et par le budget de l'Université de Franche-Comté chacun dans son rôle et compétences.

Les différentes filières disposent d'un budget global décomposé en filières et bénéficie du suivi individualisé des ressources et dépenses engendrées par ses activités. L'intégralité des charges et

produits sera recensée dans une annexe détaillée (comptabilité analytique). Une demande de subvention sera adressée chaque année à la Région Bourgogne Franche-Comté et déposée dans le progiciel Solstiss dédié à l'analyse et à la gestion des formations sanitaires et sociales.

Les ressources affectées au département des professions de la rééducation sont intégrées dans le budget de l'UFR Santé sur des lignes budgétaires individualisées.

Il dispose au sein de l'UFR de locaux adaptés à ses missions.

ARTICLE 7- Moyens en personnel

Sous réserves des compétences qui reviennent au Président de l'Université, notamment en vertu du 4° de l'article L. 712-2 du code de l'éducation, l'ensemble des enseignants qui composent pour partie l'équipe pédagogique universitaire sont placées sous l'autorité fonctionnelle des directeurs du département des professions de la rééducation.

Ces enseignants et le personnel administratif sont soit en position statutaire universitaire, contractuelle ou mise à disposition de l'Université de Franche-Comté.

Afin de mettre en œuvre les enseignements nécessaires à la formation, l'équipe enseignante du département est complétée par des enseignants universitaires en fonction à l'UFR Santé, dans d'autres UFR (sports, SHS...) ou des vacataires recrutés par les directeurs du département des professions de la rééducation.

ARTICLE 8 - Vie étudiante

Les étudiants de la filière sont étudiants de l'Université de Franche-Comté et, à ce titre, bénéficient des enseignements magistraux, dirigés et pratiques délivrés au sein des locaux communs de l'UFR, de l'accès aux bibliothèques et aux autres prestations offertes par l'Université.

Les étudiants boursiers sont exonérés de droits d'inscription universitaire.

TITRE IV – DIVERS

ARTICLE 9 – Modalités de révision des statuts du département des professions de la rééducation

Les présentes dispositions statutaires doivent être soumises pour approbation par délibération du Conseil d'Administration de l'Université après avis du Conseil académique.

Elles peuvent être modifiées sur proposition de la Présidente de l'Université, du directeur de l'UFR Santé, du directeur du département des professions de la rééducation après avis du comité stratégique ou du tiers au moins des membres composant le conseil de gestion de l'UFR Santé.

Tout projet de modification doit être communiqué aux membres du conseil de gestion de l'UFR Santé au moins un mois avant la date de convocation de celui-ci.

Le département est soumis au règlement intérieur en vigueur au se

Annexe 3 : convention tripartite Besançon - Dijon - Strasbourg

Convention d'accompagnement pour la création de la filière de formation en orthoptie des Universités de Bourgogne et de Franche-Comté par l'Université de Strasbourg

Entre **l'Université de Strasbourg**, sise au 4 rue Blaise Pascal, 67081 Strasbourg, représentée par son président, Monsieur Michel DENEKEN, agissant pour la Faculté de Médecine Maïeutique et Sciences de la Santé, représentée par son doyen Jean SIBILIA, ci-après désignée « Unistra-MED »

Et

L'Université de Bourgogne, sise Maison de l'Université, Esplanade Erasme, BP 27877, 21078 DIJON cedex, représentée par son président, Monsieur M. Vincent THOMAS, agissant pour l'UFR des sciences de la santé et son Département des Métiers de la Rééducation représentée par son directeur, M Marc Maynadié, , ci-après désignée « uB »

Et

L'Université de Franche-Comté, sise 1 rue Claude Goudimel, 25030 Besançon, représentée par sa présidente, Madame Marie-Christine WORONOFF, agissant pour l'UFR des sciences de la santé et son Département des Sciences de la Rééducation, représentée par son directeur, Thierry MOULIN, ci-après désignée « uFC »

Conjointement désignés ci-après par les termes « les partenaires »

Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste

Vu le décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Vu l'arrêté du 9 septembre 2021 autorisant l'UFR à expérimenter conformément au décret du 11 mai 2020

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Objectif de la coopération

Riche de son expérience de plus de 60 ans, l'Unistra-MED apporte son soutien pédagogique et scientifique à l'uB et l'uFC pour le déploiement et le pilotage d'une filière d'orthoptie au sein de leur département de rééducation respectifs.

Réciproquement, les établissements uB et uFC apportent leur soutien pédagogique au regard de leurs expertises pour compléter l'offre de formation théorique dispensée par l'Unistra-MED dans leur domaine de compétences.

Les partenaires désignent les référents suivants pour animer la coopération, et rendre compte de son bon fonctionnement chaque année au comité de suivi et à leurs directions :

| Pour l'Université de Strasbourg | Pour l'Université de Bourgogne | Pour l'Université de Franche-Comté |
|---|---|--|
| Référent pédagogique Donatille GEISLER <i>d.geisler@unistra.fr</i> | Référent pédagogique Auréliie CHARLES <i>Aurelie.charles@chu-dijon.fr</i> | Référent pédagogique Loïc CALLUÉ <i>loic.callue@univ-fcomte.fr</i> |
| Référent administratif et financier Geoffroy STEEGMANN <i>g.steegmann@unistra.fr</i> | Référent administratif et financier Mme Christine Tournay-Dupont <i>Christine.Tournay@u-bourgogne.fr</i> | Référent administratif et financier Carole COINTEAU <i>carole.cointeau@univ-fcomte.fr</i> |
| | Directeur du Département Rééducation uB Davy Laroche | Directeur du Département Rééducation uFC Alexandre Kubicki |

Article 2 - Objets de la coopération

Selon la présente convention, seuls les cours dispensés sous forme de cours magistraux selon des modalités, présentiel, distanciel, capsule vidéo sont concernées. Les Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP) ne sont pas concernés par la présente convention, sauf cas spécifiques, établies lors de comité pédagogiques commun entre les partenaires.

La liste des enseignements mis à disposition par l'UNISTRA pour uB/uFC et inversement de l'uB/uFC pour l'UNISTRA sera annexée à la présente convention après une année de fonctionnement.

Article 3 - Appui à l'ingénierie pédagogique

L'Unistra-MED apporte son expertise pour les missions suivantes :

- Appuyer durant l'année universitaire 2024-2025 la définition de la maquette pédagogique à mettre en œuvre dès l'année universitaire 2025-2026 au sein de l'uB/uFC.
- Soutenir la mise en place d'une liste définie d'enseignements au sein de la filière de l'uB et de l'uFC, par la possibilité pour l'uB/uFC de solliciter l'intervention dans sa filière des enseignants intervenants dans la filière orthoptique de l'Unistra-MED. Cette liste est discutée lors d'une réunion annuelle de coordination pour ensuite recueillir l'accord des directions des UFR partenaires.
- Un accès aux cours en capsule ou aux supports sera à mettre en place entre les 3 universités afin que les étudiants de chaque université puissent en prendre possession pour ses enseignements

Article 4 - Modalités de prise en charge financière

Les frais liés aux interventions éventuelles des enseignants rattachés à l'UNISTRA sont pris en charge par l'uB/uFC et réciproquement,

- **Heures d'enseignement** : La prise en charge financière sera basée sur le tarif horaire en vigueur défini par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur

Les référents pédagogiques de l'UNISTRA, de l'uB/uFC doivent établir à chaque rentrée, un état prévisionnel des heures d'enseignement, d'appui à l'ingénierie et de participation aux instances. Cet état prévisionnel sera ensuite consolidé sous forme d'un état de service réalisé.

Le solde liquidatif entre les heures réalisées par Unistra et uB/uFC constituera la base financière entre les partenaires.

Article 5 – Propriété intellectuelle

Conformément au code de la propriété intellectuelle, dans le cas où les travaux des enseignants donnent lieu à la création d'une œuvre protégée par le droit d'auteur, si l'un ou l'autre partenaire souhaite l'utiliser et que les enseignants en sont d'accord, un contrat de cession de droits devra être signé entre l'enseignant concerné (auteur) et le partenaire demandeur.

Article 6 - Droit applicable – Tribunaux compétents

La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par la voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

Article 7 : Date de mise en œuvre et durée de validité de la convention

La convention est en vigueur à compter de la date de signature et renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée par courrier avec accusé-réception aux partenaires avec un préavis d'une année universitaire.

Fait à le, en trois exemplaires originaux,

Pour l'Université de
Strasbourg

Pour l'Université de
Bourgogne

Pour l'Université de Franche-
Comté

Michel DENEKEN
Président de l'Université

Vincent Thomas
Président de l'Université de
Bourgogne

Marie-Christine WORONOFF
Présidente de l'Université de
France-Comté

Annexe 4 : Maquette des enseignements

| 1ère année | | UE | INTITULÉ | INTERVENANTS BESANCON | INTERVENANTS DIJON | CM | TD et TP en salle | Travail Perso de l'étudiant |
|--|----|--|--|--|---|-----|-------------------|-----------------------------|
| Légendes : | | | | | | | | |
| Cellules en fond jaune | | Enseignements spécifiques par professeurs ophtalmologues | | | | | | |
| Nom en noir | | Orthoptistes hospitaliers | | | | | | |
| Nom en bleu | | Orthoptistes libéraux | | | | | | |
| Nom en vert | | Orthoptiste mixte (libéral/CHU) | | | | | | |
| Nom en rouge | | Orthoptistes salariés | | | | | | |
| LES CM SERONT DISPENSES PAR UN ENSEIGNANT BASÉ A DIJON OU BESANCON AVEC ACCES EN VISIO POUR L'AUTRE GROUPE. | | | | | | | | |
| LES TD SERONT DISPENSES SUR CHAQUE SITE AVEC UN ENSEIGNANT DEDIE A CHAQUE GROUPE DE TD | | | | | | | | |
| | O1 | UE 1 | BIOLOGIE MOLÉCULAIRE ET CELLULAIRE, GÉNÉTIQUE, HISTOLOGIE, ET ANATOMIE | Enseignant biologiste, histologie et anatomiste de l'Université de Franche Comté | | 40h | 10h | 40h |
| | | UE 2 | OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE ; OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE | Enseignant biologiste, histologie et anatomiste de l'Université de Bourgogne | | 30h | 20h | 40h |
| | | UE 3 | RÉFRACTION : appareils de mesure | Catherine LEDANOIS + Strasbourg | Flavien GAUTHIER + Strasbourg | 5h | 10h | 60h |
| | | | RÉFRACTION OBJECTIVE | Thibaut BUSSET | Thibaut BUSSET | 10h | 10h | |
| | | | RÉFRACTION SUBJECTIVE | Aurélié MAQUART | Flavien GAUTHIER | 15h | 20h | |
| | | UE 4 | PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME VISUEL | STRASBOURG, Pr Catherine CREUZOT GARCHER | | 10h | 4h | 60h |
| | | | PHYSIOLOGIE NEURO-SENSORIELLE | Enseignant physiologiste de l'Université de Franche Comté | | 30h | 6h | |
| | | UE 5 | VISION MONOCULAIRE, ACUITÉS VISUELLES ET LEURS ANOMALIES | Pierre Louis BASSAND - Mélanie STADLER, Mathilde CHARLET, Karima BRASSAC et Thibaut BUSSET | | | | 30h |
| | | | Définition | | | 5h | 5h | |
| | | | physiologie | | | 3h | 3h | |
| | | | AV de près et de loin | | | 6h | 6h | |
| | | | Les tests | | | 8h | 8h | |
| | | | pathologies ophtalmologiques avec déficit visuel | 3h | 3h | | | |
| | | UE 6 | LANGUE VIVANTE (ANGLAIS) | Enseignant d'anglais de l'Université de Franche Comté | Enseignant d'anglais de l'Université de Bourgogne | | 20h | |
| | | UE 7 | ANATOMIE ET HISTOLOGIE DE L'APPAREIL OCULO-MOTEUR ET DE LA VISION | strasbourg, Pr Anne-Sophie GAUTHIER et DR Petra EID, | | 10h | 4h | 40h |
| | | | DEVELOPPEMENT EMBRYOLOGIQUE DE LA VISION BINOCULAIRE ET DE LA CORRESPONDANCE RETINIENNE | Pierre Louis BASSAND - Perrine FIORDALISI | Donia MEZNI et Clementine Bourguignon | 20h | 6h | |
| | | UE 8 | PHYSIOLOGIE DE L'APPAREIL OCULO-MOTEUR : musculature extrinsèque | Segolene WERNER, Antoine FORET, Clementine BOURGUIGNON | | 15h | 5h | 40h |
| | | | PHYSIOLOGIE DE LA VISION BINOCULAIRE : | Françoise BOISSIER et Loïc CALLUÉ | | 25h | 5h | |
| | | UE 9 | PHYSIOPATHOLOGIE DE L'OCULO-MOTRICITÉ ET DE LA VISION BINOCULAIRE | | | | | 40h |
| | | | Définition | Segolene WERNER | | 7h | 4h | |
| | | | Étude de la physiopathologie paralytique | Françoise BOISSIER et Pierre Louis BASSAND | Antoine FORET, Clementine BOURGUIGNON | 7h | 4h | |
| | | | Étude de la physiopathologie strabique | Françoise BOISSIER et Pierre Louis BASSAND | Antoine FORET, Clementine BOURGUIGNON | 7h | 4h | |
| | | | Correspondances rétinienes | Segolene WERNER | | 6h | 3h | |
| | | | Étude et classification des déséquilibres de l'oculomotricité | Françoise BOISSIER et Pierre Louis BASSAND | Antoine FORET, Clementine BOURGUIGNON | 13h | 5h | |

| | | | | | | |
|-------|---|---|---|--------------|--|-----|
| UE 10 | EXPLORATIONS FONCTIONNELLES | | | | | |
| | Champ visuel | | | 6h | 9h | 30h |
| | Techniques cinétiques et statiques | Céline RAOUX, Françoise BOISSIER, Catherine LEDANOIS | Flavien GAUTHIER, Mathilde CHARLET et Thibaut BUSSET | 6h | 9h | |
| | Conditions d'examen | | | 2h | 3h | |
| | Exploration du sens chromatique | | | 2h | 3h | |
| | rétinographies | | | 2h | 3h | |
| | Étude du contraste | | | 2h | 3h | |
| UE 11 | BILAN ORTHOPTIQUE | | | | | |
| | Étude de l'axe moteur | Françoise BOISSIER, Catherine LEDANOIS, Aurélie MAQUART, Perrine FIORDALISI, Typhaine RABIER, Loïc CALLUÉ | Aurélié CHARLES, Donia MEZNI, Segolene WERNER et Karima BRASSAC | 7h | 14h | |
| | étude de l'axe sensoriel | | | 7h | 14h | |
| | Étude de l'axe fonctionnel | | | 8h | 16h | |
| | Applications cliniques | | | 8h | 16h | |
| UE 12 | DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE : HISTORIQUE DE LA PROFESSION | Raoul JUIF - Benoit ROUSSEAU | | 20h | 10h | 30h |
| UE 13 | HYGIÈNE ET GESTION DES RISQUES | Enseignant d'hygiène de l'Université de Bourgogne | | 10h | 5h | 10h |
| UE 14 | PATHOLOGIES SENSORIMOTRICES | | | | | 50h |
| | Hétérophories, déséquilibres binoculaires, IDC | Pierre Louis BASSAND, Françoise BOISSIER, Mélanie STADLER, Amandine ROULET | Aurélié CHARLES, Donia MEZNI, Antoine FORET et Clementine BOURGUIGNON | 7h | 3h | |
| | Strabismes convergents | | | 7h | 3h | |
| | Paralysies oculomotrices | | | 4h | 1h | |
| | Les différents syndromes | | | 4h | 1h | |
| | Les nystagmus | | | 4h | 1h | |
| | Les torticolis | | | 4h | 1h | |
| UE 15 | PRISE EN CHARGE DES PATHOLOGIES SENSORIMOTRICES | | | | | 50h |
| | Bilan | Pierre Louis BASSAND, Françoise BOISSIER, Mélanie STADLER, Amandine ROULET | Aurélié CHARLES, Donia MEZNI, Antoine FORET et Clementine BOURGUIGNON | 10h | 20h | |
| | Rééducation | | | 20h | 40h | |
| UE 16 | PATHOLOGIES OPHTALMOLOGIQUES | | | | | 6h |
| | PATHOLOGIES DES SEGMENT ANTERIEURS ET POSTERIEURS | Strasbourg - Pr Anne-Sophie GAUTHIER | Dr Louis ARNOULD et Dr PH GABRIELLE | 18h | 6h | |
| | PATHOLOGIES GENERALES | | | 6h | 2h | |
| UE 17 | EXPLORATIONS FONCTIONNELLES DES PATHOLOGIES OPHTALMOLOGIQUES ET GÉNÉRALES | | | Céline RAOUX | Mathilde CHARLET, Donia MEZNI, Antoine FORET et Clementine BOURGUIGNON | 30h |
| UE 18 | PSYCHOLOGIE, PSYCHOPATHOLOGIE, NEUROPHYSIOLOGIE | Enseignant psychologue de l'Université de Franche Comté | | 30h | | 30h |
| UE 19 | PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE | Enseignant pharmacologiste de l'Université de Bourgogne | | 15h | | 15h |
| UE 20 | CONTACTOLOGIE | | STRASBOURG | | | 30h |
| | Examen à la lampe à fente, Généralités sur adaptation et mise en place des LSH | Pr Anne-Sophie GAUTHIER , Dr Louis ARNOULD Laboratoire ALCON | | 5h | 8h | |
| | Pratique, adaptation, pose, hygiène | Catherine LEDANOIS + Aurélie MAQUART | FLAVIEN GAUTHIER et THIBAUT BUSSET | 10h | 12h | |

| 2ème année | UE | INTITULÉ | INTERVENANTS BESANCON | INTERVENANTS DIJON | CM | TD et TP en salle | Travail Perso de l'étudiant |
|------------|-------|--|---|---|-----|-------------------|-----------------------------|
| O2 | UE 6 | LANGUE VIVANTE (ANGLAIS) | Enseignant d'anglais de l'Université de Franche Comté | Enseignant d'anglais de l'Université de Bourgogne | 20h | | |
| | UE 21 | STATISTIQUES, ÉPIDÉMIOLOGIE, SANTÉ PUBLIQUE | Enseignant spécifique de l'UFR Franche Comté | | 30h | 30h | 40h |
| | UE 22 | PATHOLOGIES NEURO-OPHTALMOLOGIQUES | strasbourg et Pr Anne-Sophie GAUTHIER | STRASBOURG et Dr Ines BEN GUEZALA | 6h | 2h | 40h |
| | | PARALYSIES OCULOMOTRICES, SUPRANUCLEAIRES ET DE FONCTION | | | 6h | 2h | |
| | | NEUROPATHIES OPTIQUES ET ATTEINTE PUPILAIRES | | | 6h | 2h | |
| | | PATHOLOGIES GENERALES | | | 6h | 2h | |
| | | NYSTAGMUS + ATTEINTE DES VOIES VISUELLES | Catherine LEDANOIS - Pierre Louis BASSAND - Typhaine RABIER - Amandine ROULET | MATHILDE CHARLET, ANTOINE FORET | 6h | 2h | |
| | UE 23 | PRISE EN CHARGE ORTHOPTIQUE DES PATHOLOGIES NEURO-OPHTALMOLOGIQUES | Catherine LEDANOIS - Pierre Louis BASSAND - Typhaine RABIER - Amandine ROULET | AURELIE CHARLES, DONIA MEZNI, Clementine BOURGUIGNON et SEGOLENE WERNER | | | 50h |
| | | Bilan | | | 10h | 20h | |
| | | Examens complémentaires | | | 6h | 12h | |
| | | Rééducation | | | 10h | 20h | |
| | | Coopération transprofessionnelles | | | 4h | 8h | |
| | UE 24 | L'AMBLYOPIE FONCTIONNELLE ET LE PHÉNOMÈNE DE PRIVATION VISUELLE | Camille DUSSOUILLEZ - Perrine FIORDALISI | AURELIE CHARLES, DONIA MEZNI, Clementine BOURGUIGNON et SEGOLENE WERNER | 30h | 15h | 30h |
| | UE 25 | PRISE EN CHARGE DE L'AMBLYOPIE FONCTIONNELLE | Camille DUSSOUILLEZ - Perrine FIORDALISI | AURELIE CHARLES, DONIA MEZNI, Clementine BOURGUIGNON et SEGOLENE WERNER | | | 40h |
| | | Bilan | | | 8h | 30h | |
| | | Rééducation | | | 12h | 40h | |
| | UE 26 | BASSE VISION | Pierre Louis BASSAND - Mélanie STADLER - Perrine FIORDALISI - Aurélie CHARLES | DR PH GABRIELLE et ALICE PETITJEAN, Aurélie CHARLES | 60h | 30h | 60h |
| | UE 27 | BILAN ET PRISE EN CHARGE DE LA BASSE VISION | Pierre Louis BASSAND - Mélanie STADLER - Perrine FIORDALISI - Aurélie CHARLES | ALICE PETITJEAN, Aurélie CHARLES | 30h | 60h | 60h |
| | UE 28 | MÉTHODOLOGIE, DOCUMENTATION ET BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE | Enseignant spécifique de l'UFR Bourgogne | | 2h | 8h | 15h |
| | UE 32 | COMMUNICATION, ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE | Loïc CALLUÉ | | 10h | 20h | 10h |
| | UE 37 | DIAGNOSTIC ORTHOPTIQUE ET PROJET DE SOINS | Françoise BOISSIER, KARIMA BRASSAC ET MATHILDE CHARLET | | 8h | 30h | 30h |

| 3ème année | UE | INTITULÉ | INTERVENANTS BESANCON | INTERVENANTS DIJON | CM | TD et TP en salle | Travail Perso de l'étudiant |
|------------|------------|--|--|--|-----|-------------------|-----------------------------|
| O3 | UE 6 | LANGUE VIVANTE (ANGLAIS) | Enseignant d'anglais de l'Université de Franche Comté | Enseignant d'anglais de l'Université de Bourgogne | 20h | | |
| | UE 29 | VISION ET TROUBLES D'APPRENTISSAGES | | | | | |
| | | Connaissances générales | Typhaine RABIER - Aurélie MAQUART - Perrine FIORDALISI - Mélanie STADLER - Loïc CALLUÉ | Segolene WERNER et Clementine BOURGUIGNON | 5h | 5h | 30h |
| | | Bilan | | | 10h | 10h | |
| | | Rééducation | | | 15h | 15h | |
| | UE 30 | TROUBLES NEUROVISUELS, VISION ET ÉQUILIBRE : BILAN ET PRISE EN CHARGE | | | | | |
| | | Connaissances générales | Typhaine RABIER - Aurélie MAQUART - Perrine FIORDALISI - Mélanie STADLER - Loïc CALLUÉ | CLEMENTINE BOURGUIGNON, Mathilde CHARLET | 4h | 12h | 40h |
| | | Bilan | | | 6h | 18h | |
| | | Rééducation | | | 10h | 30h | |
| | UE 31 | DÉPISTAGE VISUEL, APTITUDES VISUELLES ET ERGONOMIE VISUELLE | | | | | |
| | | Dépistage | Pierre Louis BASSAND - Perrine FIORDALISI | Flavien GAUTHIER et Donia MEZNI | 10h | 10h | 20h |
| | | Aptitudes visuelles | | | 3h | 3h | |
| | | Ergonomie | | | 7h | 7h | |
| | UE 33 | IMAGERIE ET TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION | Céline RAOUX - Aurélie MAQUART | | 10h | 20h | 30h |
| | UE 34 | EXERCICE DE LA PROFESSION D'ORTHOPTISTE : LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET GESTION | Raoul JUIF - Loïc CALLUÉ | Segolene WERNER et Karima BRASSAC | 15h | 5h | 10h |
| | UE 35 | DEPISTAGE, PRÉVENTION ET SUIVI DES PATHOLOGIES OPHTALMOLOGIQUES | | | | | |
| | | Dépistage : | Strasbourg - Pr Anne-Sophie GAUTHIER | dr Petra EID | 5h | 10h | 20h |
| | | Prévention et suivi : | orthoptiste de la PMI, association DP2O | Donia MEZNI et Clementine Bourguignon | 15h | 30h | |
| | UE 36 | BILANS ORTHOPTIQUES PRÉ ET POSTOPÉRATOIRES, PRINCIPES DES TECHNIQUES CHIRURGICALES | | | | | |
| | | Principes des chirurgies oculomotrices, réfractives et autres chirurgies | Strasbourg - Pr Anne-Sophie GAUTHIER | Dr Louis ARNOULD | 5h | 10h | 30h |
| | | Bilans orthoptiques pré et post opératoires | Françoise BOISSIER, Aurélie MAQUART | Aurélie CHARLES, Flavien GAUTHIER et Antoine FORET | 5h | 20h | |
| | UE 38 | TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES | Maitres de stage du travail de fin d'étude + responsables filière orthoptie des UFR | | 2h | 10h | 120h |
| | UE 39 | COOPÉRATION, COORDINATION AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS | Loïc CALLUÉ + Aurélie Charles les responsables des enseignements des autres filières des métiers de la santé de l'UFR de Franche Comté | | 10h | 10h | 10h |
| | UE 40 | ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET FUTURS PROFESSIONNELS ORTHOPTISTES | Orthoptiste maitre de stage au CHU | Aurélie CHARLES et Mathilde CHARLET | 17h | | |
| | UE 41 | GESTE ET SOINS D'URGENCE | AFGSU | AFGSU | 21h | | |
| | UE Libre 1 | Choix des étudiants | | | | | |
| | UE Libre 2 | Choix des étudiants | | | | | |

Annexe 5 : Demande financière

En cours de réalisation. En attente du vote du budget de le Région

| Liste de matériel | | | | | | | |
|---|--------|-------------------|--|--|--|------------|--|
| Descriptif | Nombre | Prix unitaire TTC | Prix total TTC | | | | |
| Barres de prismes (lot horiz+vert) | 2 | € 190,00 | € 380,00 | | | | |
| Barres de prismes horizontales | 3 | € 90,00 | € 270,00 | | | | |
| Bi prisme de dépietage | 2 | € 50,00 | € 100,00 | | | | |
| Lunettes d'essai | 4 | € 72,00 | € 288,00 | | | | |
| Boite de verres d'essai | 3 | € 335,00 | € 1005,00 | | | | |
| Boite de prisme séparé | 1 | € 104,99 | € 104,99 | | | | |
| Cylindres croisés de Jackson | 2 | € 27,00 | € 54,00 | | | | |
| Test acuité visuelle de loin | 1 | € 30,00 | € 30,00 | | | | |
| Test de Rossano-Weiss | 2 | € 36,00 | € 72,00 | | | | |
| Test de Parinaud | 2 | € 40,00 | € 80,00 | | | | |
| Test de Lang | 1 | € 105,00 | € 105,00 | | | | |
| Test TNO | 1 | € 200,00 | € 200,00 | | | | |
| Lunettes vert/rouge | 2 | € 40,00 | € 80,00 | | | | |
| Test WIRT | 1 | € 186,00 | € 186,00 | | | | |
| Cube de Lang | 5 | € 20,00 | € 100,00 | | | | |
| Verres striés de Bagolini | 2 | € 145,00 | € 290,00 | | | | |
| Point lumineux | 2 | € 80,00 | € 160,00 | | | | |
| Ecran translucide | 5 | € 15,00 | € 75,00 | | | | |
| Palettes d'occlusion (+/- imprimé) | 5 | € 12,00 | € 60,00 | | | | |
| Test de Ishihara | 2 | € 144,00 | € 288,00 | | | | |
| Synoptophore | 1 | € 4700,00 | € 4700,00 | | | | |
| Table élévatrice | 1 | € 590,00 | € 590,00 | | | | |
| Bi-face +/- 2,00 | 2 | € 19,50 | € 39,00 | | | | |
| Bi-face +/- 1,50 | 1 | € 19,50 | € 19,50 | | | | |
| Bi-face +/- 1,00 | 1 | € 19,50 | € 19,50 | | | | |
| Bi prisme de rééducation VP | 3 | € 33,00 | € 99,00 | | | | |
| Bi prisme de rééducation VL | 3 | € 33,00 | € 99,00 | | | | |
| Plaquette de Mawas | 3 | € 25,00 | € 75,00 | | | | |
| Ficelle de Brock | 3 | € 9,90 | € 29,70 | | | | |
| DEM Test | 1 | € 165,60 | € 165,60 | | | | |
| Verre rouge | 5 | € 16,90 | € 84,50 | | | | |
| Palette de Maddox | 5 | € 18,90 | € 94,50 | | | | |
| Ensemble pour Hess-Weiss | 1 | € 450,00 | € 450,00 | | | | |
| 15 HUE saturé et désaturé | 1 | € 422,40 | € 422,40 | | | | |
| Jeux de stéréogrammes | 2 | € 35,00 | € 70,00 | | | | |
| Ophtalmoscope + Skiascope | 1 | € 938,74 | € 938,74 | | | | |
| Jeux d'anaglyphes | 2 | € 20,00 | € 40,00 | | | | |
| TVPS | 1 | € 200,00 | € 200,00 | | | | |
| KOPV | 1 | € 258,00 | € 258,00 | | | | |
| Binoculus | 1 | € 7000,00 | € 7000,00 | | | | |
| TOTAL MATERIEL DE REEDUCATION ORTHOPTIQUE | | | € 19322,43 | | | | |
| Tête de réfraction | 1 | € 16000,00 | € 16000,00 | | | | |
| Autoréfracteur | 1 | € 4000,00 | € 4000,00 | | | | |
| Frontofocomètre | 1 | € 2000,00 | € 2000,00 | | | | |
| Coupole de Goldmann | 1 | € 5000,00 | € 5000,00 | | | | |
| Cartes de Teller (Bébé vision) | 1 | € 2100,00 | € 2100,00 | | | | |
| Champ visuel automatisé | 1 | € 10000,00 | € 10000,00 | | | | |
| TOTAL MATERIEL EXPLORATION FONCTIONNELLE | | € 39100,00 | € 39100,00 | | | | |
| TOTAL TOUT MATERIEL | | | NEUF | | | | |
| | | | € 58422,43 | | | | |
| | | | | | | Totaux | |
| | | | Indispensable pour la formation | | | € 25217,99 | |
| | | | Devra être acheté le plus tôt possible | | | € 7597,70 | |
| | | | Pas indispensable mais utile | | | € 11506,74 | |
| | | | Pas indispensable | | | € 7000,00 | |
| | | | | | | € 51322,43 | |

Annexe 6 : Convention de financement avec le conseil régional de Bourgogne Franche Comté

En cours de vote

Annexe 7 : Curriculum Vitae des enseignants de l'UFR des métiers de la santé de
Besançon

PIERRE-LOUIS

BASSAND

ORTHOPTISTE LIBERAL

ORTHOPTISTE SALARIE

(Temps partiel au CHRU de Besançon)

CONTACT



06.47.32.73.06



pierre-louis.bassand@outlook.fr



25, Allée de l'île aux
Moineaux, 25000 BESANCON

COMPÉTENCE

Informatique



Pédagogie



LANGUES

Anglais



FORMATIONS

Certificat de Capacité d'Orthoptiste 2016 - 2018
Ecole d'Orthoptie - STRASBOURG

Baccalauréat - Section Scientifique Juin 2012
Lycée Louis PERGAUD - BESANCON

EXPERIENCES PROFESSIONNELS

Orthoptiste Salaré (Temps partiel) Depuis Juin 2017
Aide à la consultation (Rétine médicale,
Ophtalmologie pédiatrique et Neuro-ophtalmologie)

Orthoptiste Libéral Depuis Avril 2017
Bilan de vision binoculaire, de "Basse-Vision" et
enregistrements oculométriques

Orthoptiste Salaré (Temps plein) Juillet 2016 à Mars
2017
Bilan Orthoptique (Paralysies Oculomotrices) et aide à
la consultation (Rétine médicale, glaucome)

CENTRE D'INTERET

Astrophotographie

Randonnée

Plongée

MAQUART Aurélie
39 ans
Mariée, deux enfants

93 rue des érables
21800 Quetigny
03 80 72 89 18
06 62 03 96 42
aureliemaquart@gmail.com

Orthoptiste

Compétences :

- Réaliser un bilan orthoptique et des examens complémentaires
- Identifier le besoin du patient et l'informer sur la démarche orthoptique (objectifs, étapes, ...)
- Concevoir un projet de soin
- Rédiger un compte-rendu et échanger des informations avec le patient ou ses médecins, les enseignants
- Renseigner des documents médico-administratifs

Expériences professionnelles :

- ***Depuis juillet 2011*** : Orthoptiste libérale - cabinet pluridisciplinaire.

Bilan et prise en charges : des déséquilibres binoculaire, fonctionnels, amblyopie, troubles des apprentissage, limitation musculaire ou hémianopsie. Bébé vision.

- ***Depuis 2018*** : participation aux commissions paritaire régionale à la CPAM.
- ***Depuis 2016*** : Accueil et encadrement de stagiaires au cabinet (10 étudiants)
- ***De 2017 à 2019*** : Intervenante à Sup-Examen (3 interventions auprès de 15 étudiants par années)
- ***D'aout 2005 à juin 2011*** : Orthoptiste – salariée en cabinet d'ophtalmologie.

Préconsultation, réfraction et examen complémentaire.

Maitrise : des champs visuels automatisé, Goldmann, OCT, IOL Master, Topographie, Rétino-photographie, test de la vision des couleurs, test des contrastes.

Maitrise du logiciel de consultation Oplus.

Parcours universitaire/formations :

- **2022-2023** : En cours de passation du DUI : Vertiges et rééducation vestibulaire.
- **2021** : Formation UNRIO : Trouble Vestibulaire et Orthoptie
- **2020** : DCP Réfraction subjectif du Dr Morizet
- **2012 -2019** : Diverses formations professionnelles/DPC : trouble neurovisuel, bilans des exophories, trouble de l'accommodation, AVC et orthoptie, prérequis visuel aux apprentissages, troubles visuo-spatiaux, mémoire visuelle, tests étalonnés.
- **2005** : Certificat de capacité d'orthoptie, obtenu à l'Université Claude Bernard Lyon I.

Expériences extraprofessionnelles

- Lecture d'article : Abonnement à la Revue Francophone d'Orthoptie
- Adhérente au Syndicat Nationale Autonome d'Orthoptie (depuis 2012)
- Adhérente à l'association du CADET (Cercle d'Action pour le Dépistage, l'Exploration et le Traitement des troubles visuels, depuis 2021).
- Adhérente à l'association Pluradys : participation aux réunions de synthèses et d'orientation diagnostiques concernant les patients. (Réseau de santé intervenant sur les thèmes des troubles neuro développementaux chez les enfants, depuis 2012)

Mélanie STALDER

Née le 4 juin 1992
44 Rue Denfert Rochereau, 69004 Lyon
06 66 05 87 12
stalder.melanie@gmail.com
Titulaire du permis B



Études

- **2014-2016** : Université Lyon 1 - Claude Bernard, Institut technique des sciences de la réadaptation
 - **Master Handicaps Sensoriels et Cognitifs** : mémoire « Prévalence d'un trouble de la perception visuo-spatiale élémentaire chez des enfants présentant une dyslexie »
- **2011-2014** : Université Lyon 1 - Claude Bernard, Institut technique des sciences de la réadaptation.
 - **Capacité d'orthoptie**
 - **Licence de sciences de la réadaptation**

Expériences professionnelles

- **Depuis novembre 2018** : Enseignant vacataire, École d'Orthoptie – Université Claude Bernard Lyon1
 - UE29 Vision et troubles des apprentissages
 - UE30 Troubles neurovisuels - Vision et équilibre
 - UE14-15 : Pathologies sensorimotrices et Prise en charge des pathologies sensorimotrices
- **Depuis novembre 2016** : Orthoptiste libérale, Lyon 2
- **Depuis avril 2016** : Orthoptiste libérale associée de Madame Drouart-Marchi, Dagneux.
- **Décembre 2015 - Avril 2016** : Orthoptiste remplaçante de Madame Giovannone, Neuville-Sur-Saône.
- **Septembre 2014 - Novembre 2015** : Orthoptiste collaboratrice de Mesdames Allègre et Mervant, Belfort.

Formations complémentaires

- **Orthoptie et Trouble du spectre autistique** – AFO, 2022
- **Vision et acquisition du nombre** – UNRIO, 2022
- **Accompagnement de jeunes enfants déficients visuels en cabinet orthoptique libéral** - Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle, 2022
- **Vertiges et orthoptie** - AFO, 2021
- **Prise en charge orthoptique du TDAH** - AFO, 2020
- **Place de l'orthoptiste dans la rééducation vestibulaire** - CADET, 2018
- **Troubles des apprentissages, tests étalonnés** - AFO, 2018
- **Bilan et rééducation basse vision** - AFO, 2017
- **Trouble de la posture** - CADET, 2016

Compétences :

- **Bilan orthoptique :**
Hétérophorie, strabisme, troubles des apprentissages, basse vision, paralysie oculomotrice, bébé vision, vision des couleurs, coordimétrie, bilan de dépistage de troubles posturaux et vestibulo-oculaire
- **Rééducation :**
Suivie amblyopie, Rééducation des déséquilibre binoculaire, vestibulaire, neurovisuel, basse vision et en cas de trouble postural et vestibulo-oculaire.
- **Pré-consultation ophtalmologique**
Réfraction manuelle et automatisé. ETDRS. Bilan de chirurgie réfractive.
- **Examens complémentaires**
Champ visuel, OCT, Topographie cornéenne, Biométrie, Rétinographie, Pachymétrie.
- **Informatiques**
Ortho plus, Logicmax, office
- **Enseignement**
Cours magistraux, TD, examens écrits et oraux, suivit et accompagnement de mémoire de 3^{ième} année.

Publication

- *Pisella, L., Vialatte, A., Martel, M., Prost-Lefebvre, M., Caton, M. C., Stalder, M., ... & Gonzalez-Monge, S. (2021). Elementary visuospatial perception deficit in children with neurodevelopmental disorders. Developmental Medicine & Child Neurology, 63(4), 457-464.*

Divers

- **Membre du réseau dys/10**
- **Anglais niveau B2 :** Apprentissage au collège/lycée puis à l'université. Titulaire du TOEIC.
- **Espagnol :** Apprentissage au collège/lycée (LV2).



Perrine Fiordalisi

PROFIL

31 ans, mariée, dynamique, patiente et à l'écoute

CONTACT

☎ Téléphone : 06 70 93 54 88

✉ Email :
perrinef.ortho@gmail.com

COMPÉTENCES

- Bilans orthoptiques et neurovisuels
- Rééducations orthoptiques
- Bébé vision
- Suivi d'amblyopie
- Bilan pour diplopie
- Bilan et rééducation vestibulaire.

CENTRES D'INTÉRÊTS ET ASSOCIATIONS

Photographie, théâtre, lecture, tennis, voyages.

Association Pluradys

Association « Au grenier à jeux »

FORMATION

| | |
|------|---|
| 2009 | Baccalauréat scientifique mention bien |
| 2014 | Certificat de capacité d'orthoptiste Université Claude Bernard Lyon 1 |
| 2015 | Pré requis visuels nécessaires aux apprentissages - UNRIO |
| 2017 | Accommodation/désaccommodation - UNRIO |
| 2019 | Autisme et orthoptie neurovisuelle - UNRIO Etat des connaissances sur les TSA - CRA Bourgogne Gestion des comportements défi - Respir Bourgogne Mémoire visuelle - UNRIO Tests étalonnés en orthoptie - UNRIO |
| 2020 | Connaissances de bases sur l'autisme et stratégies éducatives - Respir Bourgogne Les écrans et troubles visuels fonctionnels -AFO |
| 2021 | Troubles vestibulaires et orthoptie - UNRIO |
| 2022 | Certification CETECH 1 (accompagnement scolaire des enfants à besoins particuliers) - Epsilon à l'école |

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

| | |
|-----------|--|
| 2011-2014 | Stages dans les services ophtalmologiques et orthoptiques de Lyon. |
| 2013-2014 | Stage au CHU de Grenoble (service orthoptie). |
| 2014-2022 | Exercice libéral à Dijon. |

LANGUES

Français : Langue maternelle | Anglais : Notions

De: Raoul Juif rj.orthoptiste@gmail.com
Objet: Re: Document pour accréditation école d'orthoptie de Besançon
Date: 27 novembre 2022 à 10:03

À: Loïc CALLUÉ loic.callue@univ-fcomte.fr

Cc: Amandine ROULET-JARDIAU roulet.didav@gmail.com, Aurélie MAQUART aureliemaquart@gmail.com, Caroline GIRARD cgirard.orthoptie@gmail.com, Marion ADAMCZYK marion.adamczyk@hotmail.fr, Typhaine RABIER typhaine.r24@hotmail.fr, Mélanie STALDER stalder.melanie@gmail.com, Perrine FIORDALISI perrinef.ortho@gmail.com

RJ

Bonjour Loïc

Voici qqs infos sur mon cv

Diplômé de la Faculté de médecine de Strasbourg (certificat de capacité d'orthoptiste) 1980

Mise en place en Haute Saône (70) en 1980 d'un dépistage des troubles visuels pour les enfants de 2 à 5 ans scolarisés dans les écoles maternelles du département (la Haute-Saône département pilote avec le Bas Rhin)

Publication en 1988 d'une enquête sur le dépistage des troubles visuels par les services de PMI à l'école maternelle

30 ans d'activité comme orthoptiste de PMI en Haute Saône

15 années d'activité libérale à Lure et à Luxeuil les bains (Haute Saône)

8 ans d'activité (temps partiel) au Centre Hospitalier de Vesoul

Bon dimanche

Amitié à toutes et à toi Loïc

Raoul

Le sam. 26 nov. 2022 à 11:15, Loïc CALLUÉ <loic.callue@univ-fcomte.fr> a écrit :

Bonjour à tous,

Le dossier de demande d'accréditation de l'école d'orthoptie de Besançon a été adressé au ministère courant du mois d'octobre.

Nous avons eu leur retour hier avec pour le moment un avis défavorable car il manque des éléments au dossier.

Afin de continuer à avancer sur ce dossier, j'ai besoin d'éléments vous concernant, à savoir vos CV pour justifier de l'expérience en orthoptie que vous avez toutes et tous.

Il me reste 15j pour envoyer ces éléments au ministère et pouvoir être présent sur parcoursup.

Pouvez vous me faire parvenir votre CV rapidement afin que je puisse adresser le dossier au plus vite SVP ?

Merci de votre aide et à bientôt.

Loïc CALLUÉ - Orthoptiste
Responsable formation orthoptie
UFR Sciences de la santé de Besançon
Tel : 07 61 28 90 57



TYPHAINE RABIER

ORTHOPTISTE LIBÉRALE

Cabinet 1:

7 rue des anciennes forges
39100 Foucherans

Cabinet 2:

12 rue du du générale Lachiche
39100 Dole

Adresse Email:

typhaine.rabier@gmail.com

Numéro Téléphone:

0614335182

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

2018-2020 :

Orthoptiste mi-temps libéral (Foucherans)
Salariée dans un cabinet d'ophtalmologie POINT
VISION (Lons-le-Saunier)

A partir de 2020 :

Temps plein libéral sur deux cabinets (Foucherans/Dole)

ÉCOLES PRÉCÉDENTES

Préparation paramédicale de Dijon

Orthoptiste | 2015

Université de Strasbourg

Orthoptiste | 2016-2018

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- Bilan orthoptique neurovisuel
- Troubles visuo-spatiaux
- Lecture et empan visuo-attentionnel
- Acquisition des nombres
- Fatigue visuelle sur écran
- Paralysies oculomotrices
- Exophorie-tropie

ROULET AMANDINE



Informations Générales

Domicile: 110 impasse du Romfer 01190 OZAN

41 ans, Marié, 3 enfants.

Cabinet d'orthoptie: 8 rue des anémones 71000 Macon

Tel : 06.31.03.45.92

Mail : roulet.didav@gmail.com

ORTHOPTISTE

Formations :

JANVIER et Fevrier 2022: Formation professionnelle « bilan et rééducation du trouble vestibulo oculaire » module 1 et 2 CADET

Octobre 2021: Formation professionnelle continue « Bilan et Rééducation Basse Vision chez l'adulte » CADET

Mai et Juillet 2021: « Bilan et rééducation neurovisuelle » et « retour sur expériences » Cadet

De juillet 2003 à ce jour: Nombreuses formations professionnelles continues avec les organismes de L'UNRIO et CADET (tests étalonnés en orthoptie, Posturologie, etc...)

Juin 2003 : Certificat du Capacité d'Orthoptie (UFR de Médecine Clermont-Ferrand 63)

Juin 1999: Baccalauréat S option « Science de la vie et de la Terre » Lycée Theodore de Banville (Moulin 03)

Expériences professionnelles :

De juillet 2003 à aujourd'hui : Orthoptiste en cabinet Libéral

De septembre 2004 à Décembre 2009: Orthoptiste au Camp de Bourg en Bresse (01) APF.

Septembre 2003 à septembre 2008: Dépistage visuelle en petite Section de Maternelle Conseil General de l'Ain

De Juillet et Aout 1999: vendeuse rayon pâtisserie Leclerc Moulins (03)

Intérêts personnels et qualités humaines :

Qualités humaines et professionnelles : Grande capacité d'adaptation, sens de l'écoute, rigueur, empathie

Loisirs: dessin et sports

Maîtrise des outils informatiques: Word, Excel, Powerpoint, logiciel de comptabilité (VEGA) et logiciel professionnel (Studio Vision)

Titulaire du Permis B

Curriculum Vitae Alexandre KUBICKI

NOM : Kubicki

Prénom : Alexandre

Age : 39

Adresse: 5 rue des cinq frères Jardot, 90350 Evette-Salbert

Tél : 06 64 27 69 49

e-mail : Alexandre.kubicki@univ-fcomte.fr

Situation actuelle

- Maître de Conférences des Universités, CNU91, UFR Santé, Université de Bourgogne Franche-Comté.
- Directeur du Département des Sciences de la Rééducation
- Membre du laboratoire UR-LINC, Neurosciences cliniques et intégratives, direction Pr. Emmanuel Haffen

Diplômes universitaires

- Année 2005-2006 : Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute
- Année 2007-2009. **Master 1 et 2** Biologie-Santé. Filière Activités Physiques Adaptées en Santé (APAS), UFR STAPS Dijon. Titre du mémoire: « *Effet d'un entraînement par imagerie motrice sur la performance motrice de sujets âgés lors d'un mouvement de pointage* ». Direction du mémoire : Pr. Papaxanthis
- Année 2012 : **Doctorat de l'Université de Bourgogne** ;
 - Discipline : STAPS 74 Neurosciences du mouvement - Titre: « *Le vieillissement de la coordination entre posture et mouvement, vers une rééducation des capacités prédictives.* »
 - Directeur : Pr France Mourey
 - Composition du jury de soutenance :
 - Dr Christine ASSAIANTE (Rapporteur)
 - Pr Philippe THOUMIE (Rapporteur)
 - Pr François PUISIEUX (Examineur et Président du jury)
 - Dr François BONNETBLANC (Invité)
 - Dr France MOUREY (Directrice de thèse)
 - Mention : Très Honorable - Thèse CIFRE
- Année 2017 : **Habilitation à diriger des recherches** :
 - Discipline : STAPS 74 Neurosciences du mouvement - Titre: « *Comprendre la fragilisation du contrôle moteur prédictif pour optimiser la rééducation gériatrique* »
 - Directeur: Pr France Mourey
 - Jury :
 - Dr. Christine AZEVEDO-COSTE (Rapporteur)
 - Dr. Annabelle COUILLANDRE (Rapporteur)
 - Pr. Pierre PORTERO (Rapporteur)
 - Pr. France MOUREY (Directeur)
 - Pr. Patrick MANCKOUNDIA (Examineur et Président du jury)
 - Dr. François BONNETBLANC (Examineur)

Activité de recherche (mots clefs)

Le vieillissement du contrôle moteur, en particulier prédictif. Nous tentons de répondre aux questions suivantes :

Comment les capacités à anticiper nos propres mouvements (Activités Posturales Anticipées) sont-elles altérées dans le contexte d'une fragilité motrice et/ou cognitive chez les personnes âgées ?

Quels sont les effets d'un réentraînement de ces capacités et quels sont les modalités d'entraînement à privilégier ?

Quelles solutions pour améliorer le diagnostic différentiel des cliniciens entre les déficiences liées à des contraintes biomécaniques et d'autres liées à des évolutions neurodégénératives chez des personnes âgées (en particulier des troubles de ces anticipations) ?

Quels sont les profils sensoriels dans la population de patients âgés fragiles et quels liens sont possibles avec leurs capacités prédictives ?

Nombres de publications, ouvrages, travaux, brevets, etc

1. Revues indexées

- Geriatrics (Basel), 2021, 7ème / 7 auteurs
- Healthcare (Basel), 2021, 2ème / 10 auteurs
- European review of aging and physical activity, 2021 1er / 6 auteurs
- Neuroscience letters, 2020, 3ème / 3 auteurs
- SN comprehensive clinical medicine, 2020, 4^{ème} / 4 auteurs
- Clinical Interventions in Aging, 2020, 1er / 6 auteurs
- Applied Clinical Informatics, 2017, 2ème/4 auteurs
- Gait Posture, 2017, 2ème/4 auteurs
- Frontiers in Aging Neuroscience, 2016, 1er/5 auteurs
- Frontiers in Aging Neuroscience, 2015, 2ème/5 auteurs
- BMC Geriatrics, 2015, 1er/3 auteurs
- Osteoarthritis and Cartilage, 2015, 2ème/7 auteurs
- Clinical Intervention in Aging, 2015, 2ème/5 auteurs
- Neurosciences Letters, 2014, 1er/1 auteur
- Neurophysiologie Clinique/Clinical Neurophysiology, 2014, 1er/4 auteurs
- Geriatric and Gerontology International.2014, 3ème/4 auteurs
- Clinical Intervention in Aging, 2012, 1er/5 auteurs
- Journal of Gerontology A Med Sci, 2012, 1er/5 auteurs
- Neurosciences Letters, 2010, 2ème/4 auteurs

2. Revues à comité de lecture

- Kinésithérapie la revue, 2020, 4^{ème}/4 auteurs
- Movement and Sports Sciences - Science et Motricite, 2016, 5ème/5 auteurs
- International Journal of Neurorehabilitation England, 2014, 1er/4 auteurs
- Kinésithérapie la revue, 2017, 1^{er}/1 auteur
- Kinésithérapie la revue, 2015, 3ème/3 auteurs
- Kinésithérapie la revue, 2014, 1^{er}/4 auteurs
- Kinésithérapie la revue, 2012, 1^{er}/2 auteurs

3. Chapitres d'ouvrages

- In : Delafontaine A. Réussir la démarche de recherche universitaire en kinésithérapie et thérapie manuelle. Elsevier Masson. 2019
- Chapitre 7 : Se faciliter l'analyse statistique en méthodes quantitatives
- Chapitre 11 : Méthodes de recherche en contrôle moteur

- In : Cohen J – Mourey F. Rééducation en Gériatrie. Editions Lavoisier. Coll professions de santé. 07-2014. 277p
- Chapitre 3. Vieillesse du mouvement : le vieillissement systémique. A. Kubicki
- Chapitre 4. Neuroplasticité et vieillissement. A. Kubicki
- Chapitre 9.1. La chute. A Kubicki - J Cohen.

4. Publications à visée pédagogique ou professionnelle :

- Kinescope, CNKS, 2020, 1^{er} / 1 auteur
- Kinésithérapie Scientifique, 2019, 1^{er}/2 auteurs
- Kinésithérapie la revue, 2017 1^{er}/1 auteur
- EMC Rééducation, 2015 1^{er}/2 auteurs
- Kinésithérapie scientifique, 2014, 1^{er}/2 auteurs
- Kinésithérapie scientifique, 2012, 2ème/2 auteurs

Nombre de Conférences et congrès

1. Conférences invitées : **17**
2. Symposia : **8**
3. Communications affichées : **3**
 - a. résumés publiés dans une revue indexée : **0**
 - b. résumés publiés dans des actes : **3**
4. Communications orales : **6**

- a. résumés publiés dans une revue indexée : **0**
 b. résumés publiés dans des actes : **6**

Encadrement d'étudiants (nombres et % d'encadrement)

Étudiants de Master :

- 2 à 50%
 4 à 100%

Etudiants en DE Kinésithérapie

- 27 à 100%
 4 à 50%

Étudiants de thèse :

- 1 co-direction à 60% (thèse sciences)
 1 co-direction à 33% (thèse sciences)
 1 co-encadrement à 50% (thèse médecine)
 1 co-encadrement à 50% (thèse sciences)
 1 co-encadrement à 50% (thèse sciences)

Contrats de recherche (nombres et montants cumulés)

| Année | Projet | Sommes |
|--------------|--|---------------|
| 2009 | Projet de thèse CIFRE avec l'Agence Nationale pour la Recherche et la Technologie. Direction scientifique Pr. France MOUREY Laboratoire INSERM U1093 Entrepreneur : Laurent MARTIN FOVEA INTERACTIVE | 110.000 euros |
| 2011 | Financement de la 3ème étude de thèse par la fondation Paul Bennetot en lien avec la mutualité française. | 40.000 euros |
| 2013 | Post-doctorat Projet MAAMI (Maladie d'Alzheimer et Apprentissage Moteur Implicite). Coordinatrice du projet : Dr France MOUREY. Laboratoire INSERM U1093. | 45.000 euros |
| TOTAL | | 195.000 euros |

Participation à des jurys de thèse (nombre)

- 1 jury pour la thèse en co-direction (Asma Hassani soutenance 2016)
 1 jury en qualité de rapporteur (Timothée Guillot Soutenance 2019)

Participation à l'organisation de congrès :

- Journées Francophones de Kinésithérapie 2015 (Membre du Comité Scientifique)
- Journées Francophones de Kinésithérapie 2017 (Membre du Comité Scientifique)
(<http://www.congres-jfk.fr/les-membres-du-co-et-du-cs/>)
- Journées Francophones de Kinésithérapie 2019 (Membre du Comité Scientifique)
(<http://www.congres-jfk.fr/les-membres-du-cs-et-du-co-jfk-2019/>)
- Journée de Physiothérapie Gériatrique de Montbéliard du 9/10/2020
(<https://physio-4-frail.com/wonderful-day-1ere-journee-de-physiotherapie-geriatrique-9-10-20-montb/>)

Activité d'expertise (nom des revues) :

- BMC Geriatrics
- Digital Health
- Alzheimer and Dementia
- Gait and Posture
- Plos One
- Frontiers in Human Neurosciences
- Clinicals interventions in aging
- Anals of physical Medicine and Rehabilitation
- Aging Clinical Experimental Research
- Physical Medicine and Rehabilitation International
- Sciences et Motricité

- Kinésithérapie La Revue.

Sociétés savantes :

- Société Française de Physiothérapie
Membre et président de la commission scientifique

Activité administrative (liste)

Responsabilités liées à l'enseignement :

2012-2013. Responsable de la 1ère année Masso-Kinésithérapie (équivalent L2), IFMK Dijon.

Depuis 2016. Responsabilité de la Filière Kinésithérapie-Physiothérapie (IFMK) de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Nord Franche-Comté Montbéliard.

Depuis 2022 : Directeur Département des Sciences de la Rééducation

Responsabilités électives :

Président de la commission Projet Scientifique de la Société Française de Physiothérapie (SFP)
Président du conseil scientifique de l'Institut National de Kinésithérapie (INK)
Membre élu du Conseil d'Administration du Syndicat National des Instituts de Formations en Masso-Kinésithérapie (SNIFMK)

PRODUCTION SCIENTIFIQUE

• Revues indexées

Bourelrier J, Fautrelle L, Haratyk E, Manckoundia P, Mérienne F, Mourey F, **Kubicki A.** Enhancement of Anticipatory Postural Adjustments by Virtual Reality in Older Adults with Cognitive and Motor Deficits: A Randomised Trial. *Geriatrics (Basel)*. 2021 22;6(3):72

Callegari B, **Kubicki A**, Saunier G, Duarte MB, Almeida GCDS, Alves BMO, Amorim CF. Postural Adjustments and Kinematic Index Finger Features in Frail Older Adults under Different Equilibrium Constraints. *Healthcare (Basel)*. 2021 21;9(8):921

Brika M, Mourey F, **Kubicki A.** Sensory reweighting in frail aged adults: Are the balance deficiencies mainly compensated by visual or podal dependences? *Neurosci Lett*, 2021 16;747:135670

Kubicki A, Laroche D, Coquisart L, Basile G, Brika M, Mourey F. The Frail'BESTest. An adaptation of the BESTest for older adults. Concurrent validity, responsiveness, validity for fall prediction and detection of slower walkers. *Eur Rev Aging Phys Act*, 2021. 28;18(1):22

Brika M, Bossu M, Fautrelle L, Mourey F, **Kubicki A.** Geriatric Rehabilitation and COVID-19: a Case Report. 2020 Nov 9;1-9

Kubicki A, Brika M, Basile G, Coquisart L, Laroche D, Mourey F. An Adaptation of the "Balance Evaluation System Test" for Frail Older Adults. Description, Internal Consistency and Inter-Rater Reliability. *Clin Interv Aging* 2020;15 1249–1262

Hassani A, **Kubicki A**, Mourey F, Yang F. Advanced 3D movement analysis algorithms for robust functional capacity assessment. *Appl Clin Inform.* 2017, 10;8(2):454-469.

Fautrelle L, **Kubicki A**, Babault N, Paizis C. Immediate effects of shoes inducing ankle-destabilization around Henke's axis during challenging walking gaits: Gait kinematics and peroneal muscles activities. *Gait Posture.* 2017, 23;54:259-264.

Kubicki A, Fautrelle L, Bourrelier J, Rouaud O, Mourey F. The Early Indicators of Functional Decrease in Mild Cognitive Impairment. *Frontiers in Aging Neuroscience.* 2016,8:193-9

Bourrelier J, **Kubicki A**, Rouaud O, Crognier L, Mourey F. Mental Rotation as an Indicator of Motor Representation in Patients with Mild Cognitive Impairment. *Frontiers in Aging Neuroscience.* 2015,7: 238.

Kubicki A, Mourey F, Bonnetblanc F. Balance control in aging: Improvements in anticipatory postural adjustments and updating of internal models. *BMC Geriatrics.* 2015, 15;162.

Laroche D, **Kubicki A**, Stapley PJ, Gremeaux V, Mazalovic K, Maillefert JF, Ornetti P. Test-retest reliability and responsiveness of centre of pressure measurements in patients with hip osteoarthritis. *Osteoarthritis and Cartilage.* 2015.23(8):1357-66

Hassani A, **Kubicki A**, Brost V, Mourey F, Yang F. Kinematic analysis of sit to stand and back to sit transfers ; how to spot the motor frailty. *Clin Interv Aging* 2015;10 505–513

Kubicki A. Functional assessment in older adults: Should we use Timed Up and Go or Gait Speed Test ? *Neurosci Lett.* 2014.8;577:89-94

Kubicki A, Bonnetblanc F, Petrement G, Mourey F. Motor-prediction improvements after virtual rehabilitation in geriatrics: frail patients reveal different learning curves for movement and postural control. *Neurophysiol Clin* 2014.44(1):109-18.

Manckoundia P, Taroux M, **Kubicki A**, Mourey F. Impact of ambulatory physiotherapy on motor abilities of elderly subjects with Alzheimer's disease. *Geriatr Gerontol Int.* 2014.14(1):167-75.

Kubicki A, Bonnetblanc F, Petrement G, Ballay Y, Mourey F. Delayed postural control during self-generated perturbations in the frail older adults. *Clin Interv Aging.* 2012. 7:65-75

Kubicki A, Petrement G, Bonnetblanc F, Ballay Y, Mourey F. Practice-related improvements in postural control during rapid arm movement in older adults: a preliminary study. *J Gerontol A Med Sci.* 2012.67(2):196-203

Personnier P, **Kubicki A**, Laroche D, Papaxanthis C. Temporal features of imagined locomotion in normal aging. *Neurosci Lett.* 2010; 476(3) : 146-9.

- *Revues à comité de lecture*

Bossu M, Brika M, Mourey F, **Kubicki A**. Mr P, Bilan kinésithérapique de Mr P., patient âgé fragile de 93 ans présentant un syndrome de détresse respiratoire aiguë suite à une infection au COVID-19. *Kinesither Rev* 2020;20(223):19–25

Bourelle J, Asma Hassani A, Mourey, F V, Yang F, **Kubicki A**. Back to sit transfer in aging: Motor planning impairments and functional abilities in frail aged adults. *Movement and Sports Sciences - Science et Motricite* 2016(93) ·

Kubicki A, Petrement G, Brost V, Yang F. Low Low-cost motion analysis device: Accuracy of velocity measurements during arm movements in comparison with laboratory system-A pilot study. *Int J Neurorehabilitation Eng* 2014, 1:2

Brika M, Mourey F, **Kubicki A**. Imagerie motrice en rééducation gériatrique. *Kinesither Rev* 2015;15(158):20.

Kubicki A, Taroux M, Manckoundia P, Mourey F. Kinésithérapie gériatrique à domicile: effets sur les capacités motrices et cognitives chez des patients présentant une maladie d'Alzheimer. *Kinesither Rev* 2014;14(149):42-49.

Kubicki A, Mourey F. EquiMoG : Proposition d'un outil pour l'évaluation de la fonction d'équilibration en rééducation gériatrique. *Kinesither Rev*. 2012. 132,23-8.

- *Revue à visée pédagogique ou professionnelle*

Kubicki A, L'universitarisation, les enseignants-chercheurs, quels statuts pour demain. *Kinescope*. La lettre du CNKS. Octobre 2020.

Kubicki A, Enjeux et perspectives de l'accès direct en Masso-Kinésithérapie. *Kinesither Rev* 2017. 17(185):1-2

Kubicki A, Mourey F. Rééducation Gériatrique : une approche systémique. *EMC Rééducation*. 2015. 26-590-A-10

Kubicki A, Mourey F. Evaluation de la fonction d'équilibration en gériatrie : comment évaluer cliniquement les activités posturales anticipées. *Kinésithérapie scientifique*. 2014. 02 ; 0551

Mourey F, **Kubicki A**. Evaluation et rééducation des automatismes posturaux chez les personnes âgées. *Kinésithérapie scientifique*. 2012.09:52-4

- *Chapitres de livre*

In : Cohen J – Mourey F. Rééducation en Gériatrie. Editions Lavoisier. Coll professions de santé. 07-2014. 277p

- Chapitre 3. Vieillesse du mouvement : le vieillissement systémique. A. Kubicki
- Chapitre 4. Neuroplasticité et vieillissement. A. Kubicki
- Chapitre 9.1. La chute. A kubicki - J Cohen.

In : Delafontaine A. Réussir la démarche de recherche universitaire en kinésithérapie et thérapie manuelle. Elsevier Masson. 2019.

- Chapitre 7 : Se faciliter l'analyse statistique en méthodes quantitatives
- Chapitre 11 : Méthodes de recherche en contrôle moteur

- *Conférences invitées*

Kubicki A. Contrôle moteur et fragilité. 1^{ère} Journée de Physiothérapie Gériatrique, 9 octobre 2020, IFMS Montbéliard.

Kubicki A. Contrôle moteur anticipatif et fragilité. Congrès du Centre d'Etude des Transformations des Activités Physiques et Sportives. 10 septembre 2020. (Visioconférence)

Kubicki A. Quelles activités physiques pour un vieillissement réussi ? Conférences de L'Université Ouverte, Montbéliard, 25 septembre 2020.

Kubicki A. Contrôle postural et Vieillesse. Congrès de Rééducation des Etudiants de L'ILFOMER. Limoges, 10/11 octobre 2019.

Kubicki A. Les drapeaux rouges en rééducation gériatrique. Colloque du Collège de la Masso-Kinésithérapie. Paris 19 juin 2019

Kubicki A. Age, Frailty and postural anticipations. Evaluation and rehabilitation. World Congress on Neurology and Brain Disorders. Paris. 15,16 April 2019.

Kubicki A, Brika M, Mourey F. Fiabilité des tests d'anticipation pour l'évaluation en physiothérapie. JFK 7 février 2019, Montpellier.

Kubicki A, Triage du patient âgé instable. Congrès de la société internationale de rééducation vestibulaire lors des JFK 7 février 2019, Montpellier.

Brika M, Mourey F, **Kubicki A.** Multisensorialité chez les patients âgés fragiles. JFK 7 février 2019, Montpellier

Kubicki A. Construire l'accès direct en Kinésithérapie - Physiothérapie. JEPPA. Association MacKenzie France. Poitiers Mai 2018.

Brika M, **Kubicki A.** L'évaluation systémique au service du raisonnement Clinique en rééducation gériatrique. CIFEPK, Rouen Février 2018.

Brika M, **Kubicki A.** Préférences sensorielles, vieillissement et fragilité. CIFEPK, Rouen Février 2018.

Kubicki A. Anticipatory postural adjustments in clinical practice. IFOS 2017. Paris 24.06.2017.

Kubicki A. Réentraînement global chez la personne âgée. JFK2017, Marne la Vallée.

Brika M, Mourey F, **Kubicki A.** Techniques innovantes en rééducation gériatrique. JFK2017, Marne la Vallée.

Kubicki A, Brika M, Mourey F. EquiMog, Equilibre et Motricité en Gériatrie, analyse de validation. JFK2017, Marne la Vallée.

Kubicki A. Evidence-Based Practice et rééducation gériatrique : Analyse SWOT. CIFEPK 2016. 19, 20, 21 Février 2016. Nancy.

Kubicki A, Mourey F. L'évaluation systémique des fonctions motrices en gériatrie. CIFEPK 2016. 19, 20, 21 Février 2016. Nancy.

Kubicki A, Mourey F. L'évaluation des fonctions motrices du sujet âgé en 2015. JFK 2015. 5-7 février 2015 Lille grand palais.

Kubicki A, Mourey F. EquiMog : Vers une évaluation systémique en rééducation gériatrique JFK 2015. 5-7 février 2015 Lille grand palais.

Brika M, Mourey F, **Kubicki A**. Imagerie motrice en rééducation gériatrique. JFK 2015.5-7 février 2015 Lille grand palais.

- *Symposium*

Kubicki A. Le contrôle postural chez les personnes âgées fragiles. Congrès CREIL, Congrès de rééducation de Limoges, Limoges 11 octobre 2019

Kubicki A. Activités spécifiques, activités partagées, quelles coopérations pour le kinésithérapeute ? Journées nationales du CNKS. Orléans 17.11.2017.

Kubicki A. Comprendre et évaluer les anticipations posturales chez le sujet âgé. Journée de la Société Gérontologique Normande, 5 juin 2015. IFMK Rouen.

Kubicki A, Bonnetblanc F, Mourey F. Vieillesse et contrôle moteur. La recherche en questions. Congrès national de l'AFREK. Paris. 06 décembre 2012.

Kubicki A. Ingénierie en Rééducation. Etude Observationnelle pilote. 7ème journée de Rééducation Bourguignonne. Dijon, 23 novembre 2013

Kubicki A. La coordination entre la posture et le mouvement et son évolution avec l'âge. Colloque Vieillesse et Motricité, 17 et 18 Juin 2011, UFR STAPS Dijon.

Kubicki A, Petrement G, Bonnetblanc F, Ballay Y, Mourey F. Une solution innovante pour la rééducation gériatrique. Salon Aide et Soins, Palais des congrès, 27 – 28 janvier 2011, Dijon.

Kubicki A, Petrement G, Bonnetblanc F, Ballay Y, Mourey F. Les modifications induites par l'entraînement sur la coordination entre la posture et le mouvement chez les personnes âgées. Forum des jeunes chercheurs, 7 Avril 2010 Besançon.

- *Communications affichées insérées dans les actes du congrès*

Kubicki A, Bonnetblanc F, Mourey F « Motor-prediction improvement after interactive training Hand movement and Postural preparation reveal different learning rates ». International Conference on Neuro-Rehabilitation, Toledo 14-18 November, Spain.

Kubicki A, Bonnetblanc F, Mourey F « Les effets d'un entraînement ludique et interactif sur la coordination entre posture et mouvement chez les personnes âgées ». Congrès International Francophone de Gériatrie et de Gérontologie, 19 au 21 Octobre 2010, Palais des congrès de Nice.

Kubicki A, Personnier P, Laroche D, Papaxanthis C. « les effets de l'âge sur la représentation mentale de la marche », Journées Françaises de Kinésithérapie, 28 et 29 janvier 2009, Paris.

- *Communications orales insérées dans les actes du congrès*

Kubicki A, Mourey F. Le vieillissement du Transfert Assis-Debout: Un marqueur de fragilité motrice. Congrès Fragilité du sujet âgé. Paris. 12 et 13 mars 2015. Maison des Océans. SFGG JFA.

Bourrelier J, Hassani A, Mourey F, Brost V, Yang F, **Kubicki A**. Analyse cinématique des transferts assis-debout et debout-assis chez des personnes âgées fragiles. Congrès de la SOFAMEA, Genève. 6 février 2015.

Kubicki A, Bonnetblanc F, Mourey F. Bilan et Rééducation des capacités d'anticipation posturale. Journée Francophones de Kinésithérapie. Paris. 7-9 Février 2013.

Kubicki A, Bonnetblanc F, Mourey F. Amélioration de la prédiction motrice lors de la préparation posturale liée à un déséquilibre intrinsèque. L'utilisation d'un système ludique de réalité augmentée. Congrès de l'Association Posture Equilibre, APE. Marseille Hôpital de la Timone. 31 novembre 2012.

Kubicki A, Bonnetblanc F, Mourey F. Delayed postural control during self-generated perturbations in the frail older adults. International Conference on Frailty Research. 27-29 novembre 2011, Tapei international conference center, Taiwan.

Kubicki A, Petrement G. Les effets d'un entraînement interactif et ludique sur la coordination entre posture et mouvement chez les personnes âgées. Journées Françaises de Kinésithérapie, 4 et 5 février 2011, Parc du Chanot, Marseille.

LOÏC CALLUÉ

46 ans, marié, 2 enfants

EXPÉRIENCE

ORTHOPTISTE LIBÉRAL DEPUIS JUILLET 2016

Je possède mon propre cabinet au sein d'une structure pluridisciplinaire dans laquelle je suis accompagné par 3 orthophonistes.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE EN CHARGE DE LA CRÉATION DE L'ECOLE D'ORTHOPTIE DE BESANÇON DEPUIS JANVIER 2022

J'ai en charge la création de l'école d'orthoptie de Besançon avec la mise en place du projet pédagogique et le recrutement de l'équipe enseignante.

Je suis en charge de la mise en place des conventions avec les lieux d'accueil qui auront pour mission de former en pratique nos étudiants.

J'interviens également pour des enseignements d'anatomie et de physiologie de la vision auprès des sections paramédicales de l'UFR Santé de Besançon

COORDINATEUR PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE D'ORTHOPTIE DE STRASBOURG DE FEVRIER 2018 À DÉCEMBRE 2021

J'avais en charge les planning et la gestion des stages des étudiants de l'école d'orthoptie.

J'intervenais également sur les UE de rééducation orthoptique et législation, réglementation et gestion de l'activité en libérale.

ORTHOPTISTE SALARIÉ D'UN CABINET D'OPHTALMOLOGIE DE MARS 2017 À JUIN 2018

J'accompagnais le médecin ophtalmologiste dans l'aide à la consultation en prenant en charge la réfraction ainsi que les examens complémentaires tels que OCT, biométrie, RNM, champs visuels.

ÉTUDIANT À L'ECOLE D'ORTHOPTIE DE STRASBOURG ET EN STAGE AU CHU DE DIJON – 2013-2016

EMPLOYÉ DE BANQUE À SEIN DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL - CIC – 2000 - 2013

Carrière d'employé de banque de guichetier à chargé d'affaires professionnelles en ayant participé à la création d'une agence à l'étranger (Sint Maarten aux Antilles Néerlandaises) et à la formation et au suivi des jeunes embauchés du groupe.

ÉDUCATION

Université de Bourgogne - diplôme universitaire perception, action et troubles des apprentissages - 2021

Université de Strasbourg – certificat de capacité d'orthoptie - 2016

Université de Strasbourg - licence professionnelle banque assurances et finances - 2007.

Université de Bourgogne - DEUG économie et gestion - 1999.

Lycée Jeanne d'arc Avallon - baccalauréat série C - 1994

COMPÉTENCES

Anglais parlé, lu et écrit

Pratique la guitare et la guitare basse

Aime la natation et la course à pied

Passionné de cuisine et de culture musicale et cinématographique

4 impasse jean Sébastien Bach 21000 Dijon 07 70 76 30 80 loic.callue@icloud.com